



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  **située en haut à gauche de cette page Résana.**

Économie et vie des entreprises

- Normandie : record d'exportations et bond historique des investissements étrangers (Gazette de Normandie)
- Export : la Normandie confirme son dynamisme en 2025 (Normandinamik)
- Le projet d'usine de carburant synthétique pour l'aviation DEZiR soutenu par l'Europe (Gazette de Normandie)
- Normandie. Le chômage en hausse en Normandie : le point par département (Tendance Ouest)
- Grève sur le port du Havre : la CGT réclame 68 postes supplémentaires (France Bleu)
- « Port mort » au Havre : en manque d'effectifs, la CGT annonce renouveler l'opération (76actu)
- Grève au port du Havre : blocages, trafic perturbé et activité à l'arrêt (Paris Normandie)
- Un sous-traitant de Renault Sandouville va fermer près du Havre : 59 salariés bientôt licenciés (76 actu)

Sécurité

- Les policiers trouvent un couteau dans le sac d'un élève de ce lycée de Seine-Maritime (76 actu)
- Un dessinateur de presse reçoit de sérieuses menaces de mort : "Maintenant quand je sors de chez moi, je regarde à droite et à gauche" (France 3)
- Tabac de contrebande, stupéfiants : les trois chiffres à retenir du bilan des douanes en Normandie (France 3)
- Violences sexuelles présumées sur quatre lycéennes du Havre lors d'un voyage scolaire en Angleterre : une enquête en cours (France 3)
- Des lycéennes du Havre auraient été agressées sexuellement lors d'un voyage scolaire en Angleterre (Paris Normandie)
- Un homme mis en examen pour homicide routier après le décès d'un enfant de 4 ans (AFP)
- Saint-Vigor-d'Ymonville. Mort d'un enfant dans un dramatique accident de la route : le conducteur d'un des véhicules était sous stupéfiants (Courrier Cauchois)
- Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteurs sous l'empire de drogue (Paris Normandie)
- Yvetot. Grosse opération de gendarmerie dans le quartier Rétimare et à la gare (Courrier Cauchois)
- Des dizaines de faits en à peine deux mois : bientôt le procès d'une bande de voleurs à Rouen (76 actu)

Environnement

- Bolbec. Une enquête révèle une contamination géante à un polluant "probablement cancérogène" (Courrier Cauchois)
- Rejets polluants de l'usine BASF : près de Rouen, Les Gardons alertent sur les enjeux sanitaires et juridiques (76actu)
- Le Havre. Pourquoi un phoque gris a-t-il élu domicile dans le port de pêche ? (Tendance Ouest)
- À Rouen en 2050, aura-t-on les mêmes étés qu'aujourd'hui à Périgueux ou Angoulême ? (76actu)

Politique

- Maires, adjoints, présidents d'intercommunalité... combien gagnent vos élus locaux ? (76 actu)
- Yerville. Déjà deux démissions dans l'opposition (Courrier Cauchois)

Justice

- Près du Havre. Un tableau de Monet au cœur d'un litige entre une galerie d'art new-yorkaise et les descendants de la famille du peintre (Tendance ouest)

Agriculture

- Lin : les terres encore trop humides retardent les semis en Normandie (Paris Normandie)

Éducation

- Au Grand-Quevilly, les parents de l'école Salengro « en colère » contre la fermeture envisagée d'une classe (Paris Normandie)
- À Rouen, l'école Les Fabulettes-Anne Sylvestre en grève après l'agression de sa directrice (Paris Normandie)

Acteurs publics

- Face à la hausse du prix du carburant, les syndicats de fonctionnaires réclament des mesures d'urgence
- Finances locales : la Cour des comptes alerte sur un système de péréquation défaillant
- "L'indépendance des magistrats face au risque de « fonctionnarisation »"

Normandie : record d'exportations et bond historique des investissements étrangers

L.R

3-4 minutes

En bref

Malgré une conjoncture mondiale instable, la Normandie réaffirme sa position de forteresse économique en 2025. Avec 38,2 milliards d'euros d'exportations et un niveau historique de 3 547 emplois créés grâce aux investissements étrangers, la région surperforme. Portée par un mix gagnant entre agroalimentaire, chimie et pharmacie, elle affiche une ouverture internationale record, représentant 34 % de son PIB, tout en captant des projets industriels à forte valeur ajoutée pour une année 2026 ambitieuse.



© Pixabay

Publié le 26 mars 2026 - Mis à jour le 26 mars 2026

Le bilan publié par la CCI Normandie et la DGDDI confirme la solidité du modèle normand : avec une progression de 1,1 % dans l'industrie, la région s'impose comme la 3e plus ouverte de France. Si la métallurgie a souffert d'une demande atone, le secteur agroalimentaire (20 % des flux) a porté la croissance en 2025. Les regards se tournent désormais vers 2026, où une accélération de 3,2 % des exportations est anticipée. Ce

rebond sera soutenu par les filières d'excellence que sont l'aéronautique, le spatial et les équipements électroniques, compensant ainsi les incertitudes liées aux tensions douanières internationales, notamment avec la Chine.

L'aimant industriel : la qualité prime sur le volume

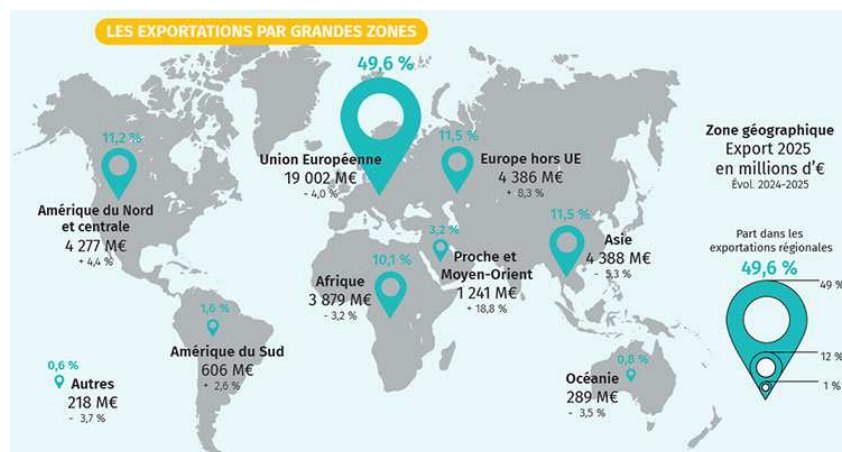
L'attractivité normande franchit un nouveau cap qualitatif. Le bilan de Business France révèle que si le nombre de décisions d'investissement étranger se stabilise (82 projets), leur impact social explose. La Normandie capte 7,4 % des emplois nationaux liés à l'investissement international pour seulement 4,4 % des projets, prouvant sa capacité à attirer des sites de production massifs. L'industrie reste le pilier central : 76 % des emplois créés proviennent de ce secteur. En se plaçant sur le haut du podium national pour le nombre d'emplois par projet, la région transforme son foncier et ses infrastructures portuaires en de véritables usines à croissance durable, majoritairement financées par des partenaires européens comme l'Allemagne et la Belgique.

Cette dynamique confirme que la Normandie ne se contente plus de subir les flux mondiaux : elle les structure, transformant chaque euro exporté en ancrage territorial solide.

Export : la Normandie confirme son dynamisme en 2025

Jacques-Olivier Gasly

~3 minutes



Les entreprises normandes poursuivent leur dynamique à l'international et placent la Normandie au 6^e rang des régions exportatrices. C'est ce qu'il ressort de la dernière infographie sur l'export normand réalisée par les services de la CCI Normandie.

En 2025, la Normandie a enregistré 38,2 milliards d'euros d'exportations, en recul de 1,2 % par rapport à la période 2024-2025. Mais ce sont les importations qui enregistrent le plus important recul (-4,9 %), à 47,4 milliards d'euros. Néanmoins, avec 34 % de son PIB réalisé à l'export, la Normandie est la 3^e région la plus ouverte sur le monde.

Des filières industrielles solides

Les secteurs historiques restent les moteurs de la performance régionale. Si ce sont les « autres produits » (industrie électrique et électronique, métallurgie, industrie des déchets...), qui représentent la plus grosse part des exportations normandes (29 %), la catégorie « produits des industries agroalimentaires » (20 % des exportations) enregistre la plus forte hausse, avec une évolution de +13,4 % par rapport à l'année dernière. Ce sont en revanche les « produits pharmaceutiques » (10 % des exportations) qui enregistrent le recul le plus notable, avec -16,5 %.

Une région tournée vers l'Europe

Près de la moitié des exportations normandes se dirigent vers l'Union européenne (49,6 %), pour un total de 19 milliards d'euros. Championne toutes catégories (UE / hors UE), la Belgique arrive en tête des principaux clients de la Normandie avec 4,2 milliards d'euros, soit 10,9 % des exportations régionales. Suivent ensuite la zone Europe hors UE et l'Asie (11,5 % chacune), l'Amérique du Nord et centrale (11,2 %) et l'Afrique (10,1 %).

Le projet d'usine de carburant synthétique pour l'aviation DEZiR soutenu par l'Europe

Chloé Guerout

~3 minutes

En bref

Le projet DEZiR, implanté près de Rouen et porté par Verso Energy, reçoit le soutien de l'Union européenne. Il ambitionne de produire des carburants de synthèse durables pour l'aviation.



© Photo d'illustration Adobe Stock

Publié le 27 mars 2026 - Mis à jour le 27 mars 2026

Verso Energy développe DEZiR, usine pilote de e-SAF (carburants synthétiques durables) située à Petit-Couronne, près de Rouen. Lauréat du guichet Large Scale de l'Innovation Fund de la Commission européenne, le projet bénéficie d'une convention de soutien signée le 18 mars 2026. Il figure parmi les projets européens les plus avancés pour la production à grande échelle de carburants synthétiques pour l'aviation.

DEZiR vise à produire ses premières molécules de e-SAF dès 2030, conformément aux objectifs de décarbonation fixés. Le projet s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen.

L'usine combinera la capture de CO₂ biogénique, l'électrolyse de l'eau à

partir d'électricité renouvelable et bas-carbone, la synthèse de e-méthanol et sa conversion en e-kérosène. Les études d'ingénierie sont menées par Rely (Technip Energies et John Cockerill) et devraient permettre d'optimiser la conception, d'évaluer les coûts et de préparer la construction pour une décision finale d'investissement à mi-2027.

Après un financement par le gouvernement français via France 2030 et l'Ademe, le projet reçoit donc le soutien européen via l'Agence CINEA et le programme Innovation Fund.

Antoine Huard, directeur général de Verso Energy, souligne : « *Le projet DEZiR sera prêt à délivrer ses premières molécules dès l'échéance 2030 fixée par ReFuelEU, contribuant concrètement à l'émergence de cette filière industrielle.* »

Normandie. Le chômage en hausse en Normandie : le point par département

Gilles Anthoine

~3 minutes

L'Insee publie ce jeudi 26 mars les chiffres du chômage en France pour le 4^e trimestre 2025.

Au 4^e trimestre 2025, le taux de chômage atteint 7,5% en Normandie, en hausse de 0,5 point sur un an. Il reste inférieur au niveau observé en France métropolitaine (7,7%, + 0,6 point sur un an). La Manche est le troisième département français présentant le taux de chômage le plus faible alors que l'Orne et la Seine-Maritime sont les départements normands les plus touchés. La hausse concerne la plupart des zones d'emploi de la région, quelques-unes bénéficiant toutefois d'une certaine stabilité. C'est le cas de Cherbourg-en-Cotentin, d'Avranches, de Bernay, de Vire Normandie et de Nogent-le-Rotrou. La zone d'emploi du Havre est de nouveau la plus affectée de la région (9,5%).

Sur un an, la hausse du taux de chômage est plus marquée dans l'Orne et en Seine-Maritime

	évolution sur un an (en point)	taux de chômage
Manche	↑ (+0,3)	5,5 %
Calvados	↑ (+0,5)	7,1 %
Eure	↑ (+0,5)	7,4 %
Orne	↑ (+0,7)	7,5 %
Seine-Maritime	↑ (+0,8)	8,7 %

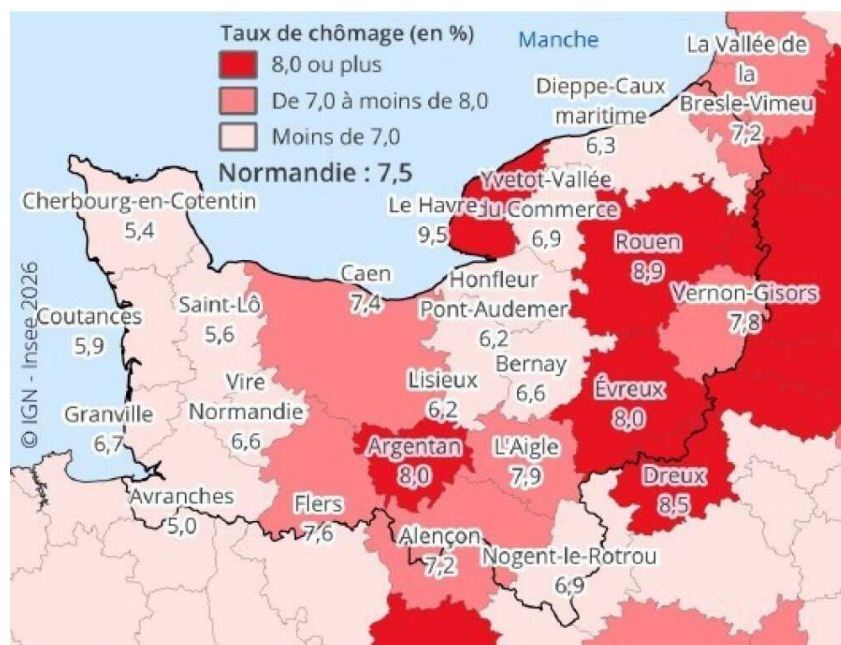
La Manche, bonne élève

Dans la région, la hausse est davantage marquée en Seine-Maritime (+ 0,8 point) et dans l'Orne (+ 0,7 point). Le Calvados et l'Eure se situent dans la moyenne régionale (+ 0,5 point). Avec un taux de 5,5% en hausse de 0,3 point, la Manche reste le département normand le moins touché par le chômage. Il figure de nouveau parmi les trois départements français les moins affectés, derrière le Cantal et la Lozère, tous deux sous les 5%.

- **A lire aussi.** Normandie. [Plus de 10 000 nouvelles entreprises créées au deuxième trimestre, mais l'intérim continue de reculer](#)

Plein emploi à Avranches, Le Havre à la traîne

Les zones d'emploi de la Manche présentent toujours les taux de chômage les plus faibles de Normandie, de 5% à Avranches à 5,9% à Coutances. Seule la zone d'emploi de Granville présente un taux supérieur à 6% (6,7%). Au centre de la région, les zones d'emploi de Honfleur Pont-Audemer (6,2%) et Lisieux (6,2%) demeurent relativement épargnées. A l'inverse, les zones d'emploi les plus affectées par le chômage se concentrent au sud et à l'est de la Normandie, notamment à Argentan (8%), à Evreux (8%) ou à Rouen (8,9%). La zone d'emploi du Havre affiche de nouveau le taux de chômage le plus élevé de la région (9,5%).



Note : Données corrigées des variations saisonnières.

Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Taux de chômage au 4e trimestre 2025 par zone d'emploi. - INSEE

Une augmentation sur un an

Sur un an, le taux de chômage est en hausse dans la quasi-totalité des zones d'emploi normandes. Les zones d'emploi d'Argentan (+ 1,1 point),

de Rouen et du Havre (+ 0,8 point) sont les plus touchées. A l'opposé, le taux de chômage est stable dans la zone d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin et dans une moindre mesure dans celles d'Avranches, de Bernay, de Vire Normandie et de Nogent-le-Rotrou (+ 0,2 point).

Grève sur le port du Havre : la CGT réclame 68 postes supplémentaires

Amélie Bonté

4-5 minutes

Publié le jeudi 26 mars 2026 à 11:56

Les agents d'Haropa Port au Havre sont en grève ce jeudi 26 mars. D'après la CGT, 450 personnes ont répondu à l'appel du mouvement. Le syndicat réclame des effectifs supplémentaires pour faire tourner les services opérationnels et administratifs du port.

Palettes de bois, fumée noire et blocage du rond-point devant le siège d'Haropa Port au Havre ce jeudi 26 mars. Depuis 6 heures ce jeudi, **les agents portuaires grévistes ont installé leur piquet de grève** devant le grand bâtiment bleu situé quartier Saint-François. À l'appel du syndicat majoritaire, la CGT, les agents d'Haropa font grève **pour réclamer des postes supplémentaires**.

La CGT demande 68 postes en plus

D'après la CGT, 450 agents sont en grève ce jeudi. Devant le siège d'Haropa, ils ont installé des tables avec le ravitaillement pour tenir jusqu'à vendredi matin, 6 heures. Sur des bâches blanches, on peut lire "Port mort", en lettres capitales. La CGT avait déposé un préavis en janvier et alerté sur ce sous-effectif : **"Il nous faut 68 postes en plus"**, explique François Brisot, secrétaire général de la CGT des travailleurs portuaires du Havre. Des postes nécessaires selon lui à la fois sur la partie administrative, à savoir la gestion technique du port, et sur la partie opérationnelle pour accueillir les paquebots de croisière ou bien faire fonctionner les ponts et écluses.

"Le port a investi des millions d'euros pour l'électrification des quais mais on a pas les effectifs pour brancher les navires. Si on a pas des agents qui reviennent sur leurs congés ou font des heures supplémentaires, on se rend compte qu'on ne peut pas accueillir deux paquebots par semaine et encore moins les brancher."

"Des heures supplémentaires de manière ponctuelle, c'est possible. Mais là on est sur un service qui fonctionne depuis plus de huit mois en faisant 48 heures par semaine avec des agents qui reviennent

régulièrement pendant leurs congés, par exemple", détaille François Brisot de la CGT.

Des réunions de travail qui reprennent mardi prochain

En milieu de journée, la **direction d'Haropa** a constaté quelques perturbations avec **14 escales de navires décalées** en raison de ce mouvement de grève. Elle précise également que dans le cadre des discussions avec le syndicat, elle **a proposé la création de huit postes** de pontiers (agents manoeuvrant les ponts et écluses), **proposition refusée par la CGT**. Quand aux paquebots de croisières, la direction précise que le branchement de trente navires est prévu en 2026 et que les effectifs actuels peuvent répondre à cette demande avec un recours aux heures supplémentaires de façon exceptionnelle. Douze réunions de travail ont d'ores et déjà été organisées avec la direction, et **les échanges se poursuivent**, avec de prochaines rencontres prévues, **à partir de mardi prochain**.

- [Grèves](#)
- [port](#)
- [mer - océan](#)
- [CGT](#)

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité locale.

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "S'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Sur le même thème

[Passer la section](#)

- Tout cet été, ICI Normandie vous propose une série de portraits sur les travailleurs de la mer. Sixième épisode avec un officier de port en vigie, à la capitainerie du port du Havre.

Le 08/08/2025 à 14:46

- La CGT TCAR Transdev a annoncé dans un courrier adressé à la direction la suspension de son mouvement de grève engagé en février dernier dans la métropole de Rouen.

Le 26/04/2025 à 05:53

- La Fédération nationale des mines et de l'énergie CGT appelle à la grève à partir de ce mardi et pour trois jours. Les salariés des centrales

« Port mort » au Havre : en manque d'effectifs, la CGT annonce renouveler l'opération

Matéo Lhernault

2-3 minutes

Ce jeudi 26 mars 2026, une opération "port mort" se tenait au pied des locaux d'Haropa Port au Havre. N'ayant obtenu gain de cause, le syndicat CGT annonce renouveler l'opération.



Une opération « port mort » avait lieu au Havre ce jeudi 26 avril.
(©ML/76actu)

Par [Matéo Lhernault](#) Publié le 26 mars 2026 à 18h08

Une opération « port mort » avait lieu ce matin du 26 mars au [Havre](#), bloquant le **rond-point Giovanni da Verrazzano** et le **quartier Saint-François** à la circulation, au pied du siège d'[Haropa port](#). Alors que l'opération devait durer toute la journée, la circulation était rétablie à 14h.

Une question de dimensionnement

C'est le dimensionnement qui est au centre des revendications des travailleurs portuaires. François Brisot, secrétaire général CGT du syndicat des travailleurs portuaires du port du Havre nous éclaire : « Nous avons mis un outil en place pour **l'électrification des bateaux de croisière** pour la décarbonation des navires, qui fonctionnaient de

manière autonome avec des groupes électrogènes. »

Un outil qui pose problème selon le représentant des travailleurs portuaires, continuant : « Le problème, c'est qu'on n'a pas mis les effectifs nécessaires pour brancher les bateaux. C'est un exemple parmi d'autres montrant le **problème de dimensionnement** de nos effectifs par rapport à notre activité ». Afin de pallier le manque d'effectifs, le syndicat demande à sa direction d'embaucher.

Une opération renouvelée

Les discussions étant « à l'arrêt » avec la direction d'Haropa port selon François Brisot, l'opération sera **renouvelée le 8 avril** avec un arrêt de travail de 24 heures, à partir de 6 heures.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Grève au port du Havre : blocages, trafic perturbé et activité à l'arrêt

Marie-Ange MARAINE

7-9 minutes

Au Havre, la grève des travailleurs portuaires, jeudi 26 mars 2026, a fortement perturbé la circulation et paralysé une partie de l'activité du port. La CGT dénonce un manque d'effectifs et un recours accru à la sous-traitance, impactant notamment les croisières.



Une centaine de travailleurs portuaires, sur les 300 à 400 grévistes jeudi 26 mars 2026, étaient présents devant le siège d'Haropa Port au Havre. - Nicolas Le Jean/Paris Normandie



Par Marie-Ange Maraine et [Nicolas Le Jean](#)

Publié: 26 Mars 2026 à 18h01 Temps de lecture: 2 min

Dès 6 heures, ce jeudi 26 mars 2026, le secteur du siège d'Haropa Port au Havre était quasiment paralysé. Au rond-point du port de pêche, quartier Saint-François, une centaine de travailleurs portuaires avaient installé un blocage filtrant, neutralisant trois sorties sur quatre ainsi que le

sas Quinette. Pour les automobilistes havrais, la matinée s'est rapidement transformée en parcours du combattant.

Une action menée par le syndicat CGT des travailleurs portuaires, engagé dans un conflit avec la direction d'Haropa. Un préavis de grève avait été déposé dès le 20 janvier 2026. Une réunion s'est tenue le 9 mars, sans avancée notable selon les représentants syndicaux. « *On leur a laissé du temps, quasiment un mois* », raconte François Brisot, secrétaire général de la CGT de travailleurs portuaires. Quinze jours plus tard, la situation reste, à leurs yeux, totalement bloquée.

« Pas un bateau ne peut circuler aujourd'hui »

Syndicat CGT travailleurs portuaires

Sur le terrain, la mobilisation était visible. Entre 300 et 400 grévistes seraient engagés sur un effectif d'environ 1000 salariés [au Havre](#). Plus d'une centaine de personnes étaient présentes ce matin sur le terre-plein de la Barre, autour de braseros alimentés de pneus et de palettes.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

De la sous-traitance pour fonctionner

Le syndicat réclame des créations de postes au regard du travail à effectuer. Les travailleurs portuaires expliquent que des chantiers sont suspendus faute de personnel, tandis que certaines activités basculent vers la sous-traitance, notamment dans le BTP. Un recours que la CGT fustige ouvertement. « *On ne dimensionne pas les équipes et derrière, on sous-traite* », résume en creux le syndicat.

« *Le port, sans heures supplémentaires, ne peut pas bien fonctionner. C'est la preuve du sous-dimensionnement des effectifs.* », insiste le secrétaire général. Les agents disent être rappelés sur leurs repos ou leurs congés pour maintenir un minimum d'activité. « *On fait revenir des gens au dernier moment pour faire fonctionner le port. Là, on a dit stop.* » Pour dénoncer ce fonctionnement, les agents ont cessé les heures supplémentaires et les dérogations. Selon le syndicat, ce sont ces ajustements de dernière minute qui permettent habituellement de faire tourner les services.

Le syndicat réclame la création de 68 postes

Le syndicat estime les besoins à 68 créations de postes. « *La direction est prête à ouvrir immédiatement 8 postes, principalement de pontiers. Cette proposition a été refusée par la CGT* », répond la direction d'Haropa. « *Partout où on a pointé des besoins, les directions locales sont d'accord avec nous. On n'est pas d'accord sur les chiffres, mais les besoins existent* », affirme François Brisot.

Le mouvement, lancé pour 24 heures de ce jeudi 6 heures à vendredi 6

heures, pourrait être reconduit. « *On est montés d'un cran, et on est prêts à monter encore d'un cran* », prévient le secrétaire général de la CGT des travailleurs [portuaires](#). Il évoque les futures élections présidentielles « *On a peur. Il y a la volonté de privatiser les ports* », ajoute-t-il.

L'électrification des quais : un coup de pub ?

Côté croisières, l'écart entre les ambitions affichées et la réalité est aussi pointé du doigt. « *L'électrification des quais demande des effectifs en plus pour le branchement des navires et leur surveillance, mais ce n'est pas le cas. Sur plus de 90 escales, si on peut en brancher une dizaine, c'est bien. On perd donc des escales* », détaille François Brisot qui évoque « *un coup de pub* » autour de cet investissement.

« *L'électrification des quais, complexe et innovant, est actuellement en phase de rodage technique. Depuis la mise en service du quai Pierre-Callet, aucune escale n'a été empêchée pour des raisons liées aux effectifs* », contredit la direction d'Haropa Port. Pourtant, une nouvelle action syndicale est déjà envisagée le 8 avril 2026, lors de l'escale du *Mein Schiff 3* de TUI Croisières.

« Les terminaux et la zone industrialo-portuaire ont fonctionné normalement. »

La direction d'Haropa Port

Contacté par Le Havre paris Normandie, Haropa Port s'explique : « *Ce mouvement local engendre certaines répercussions sur l'activité portuaire, avec notamment 14 escales décalées. Ces impacts ont toutefois pu être limités grâce un travail d'anticipation et d'optimisation des services portuaires, en lien avec les armements. Le mouvement social en cours concerne exclusivement les travailleurs portuaires. Il entraîne le blocage de deux routes d'accès à proximité immédiate de la direction territoriale du Havre de Haropa Port ainsi que des perturbations pour les entrées et sorties de navires, tant sur le volet maritime que fluvial. En revanche, les terminaux ainsi que la zone industrialo-portuaire ne sont pas affectés par ces perturbations et poursuivent leurs activités. À ce stade, aucune escale n'a été annulée. Les terminaux et la zone industrialo-portuaire ont fonctionné normalement* ».

Lire aussi

[Des jeux accessibles à tous pour explorer l'avenir des ports : c'est gratuit et c'est au Havre](#)

[Le voyage scolaire vire au cauchemar, le port du Havre bloqué... Le point actu au Havre à 20 h](#)

[Basket – STB. « Je n'aspire pas forcément à devenir numéro un », confie l'assistant-coach Romain Duport](#)

Un sous-traitant de Renault Sandouville va fermer près du Havre : 59 salariés bientôt licenciés

Vanessa Leroy

~4 minutes

Mauvaise nouvelle pour l'industrie dans la région du Havre. L'entreprise Gestamp, fournisseur de Renault, fait face à un plan social économique avec 59 suppressions d'emplois.

Sur le même thème

[Automobile](#)

[Plan social](#)

[Renault Sandouville](#)



L'entreprise Gestamp, fournisseur de Renault Sandouville, est en proie à un plan social économique avec à la clé 59 suppressions d'emplois.

(©76actu)

Par [Vanessa Leroy](#) Publié le 26 mars 2026 à 7h02

C'est la **douche froide** à Saint-Romain-de-Colbosc, à une vingtaine de kilomètres du [Havre](#). Tout a commencé le 2 mars 2026 avec le déclenchement d'un **plan social économique** au sein de l'**entreprise Gestamp**.

« Le groupe espagnol Sofedit veut fermer le site. Deux réunions de

négociations ont eu lieu mais cela n'avance pas beaucoup parce qu'on n'arrive pas à mettre un accord de méthode en place », regrette Martial Boulan, suppléant au délégué syndical CGT Eric Malot. Conséquence de ce PSE : **les 59 salariés vont être licenciés**, tout comme la vingtaine d'intérimaires actuellement engagée qui va voir son contrat s'arrêter.

Gros coup dur à Saint-Romain-de-Colbosc

Gestamp, c'est **un fournisseur de l'usine Renault située à Sandouville**. Pour cette petite société créée en 1998, le géant français de l'automobile est le seul client. « Nous fabriquons des traverses de planche de bord, des coupelles d'amortisseurs, des pieds milieux, des renforts de pieds, etc. », explique Anthony Paillette, délégué CFDT pour le site et pour le groupe Sofedit. Le châssis en somme.

Alors cet arrêt constitue **un gros coup dur pour les salariés**, dont la moyenne d'âge « avoisine les 50 ans » avec « une ancienneté d'environ 20 ans ». Malgré tout, ils poursuivent leur travail.

« Ils continuent doucement même si les gens n'ont pas le moral. Ils n'ont plus trop envie de se donner pour une entreprise qui va les licencier, ce qui paraît un peu logique mais nous avons un contrat de travail. » Les négociations doivent se terminer au plus tard le 4 mai 2026, soit dans un mois et demi.

Quel avenir pour les salariés ?

Alors quel avenir pour les salariés ? « Même si on peut nous trouver des postes sur les autres sites, **la moyenne d'âge est à 50 ans**, et il y en a qui ont plus de 55 ans. Donc, ça va être compliqué pour les gens là », soupire Martial Boulan.

Notre but premier est quand même de sauver notre emploi ici à Saint-Romain-de-Colbosc. On n'a pas envie de partir. Cela fait quand même quelques années qu'on habite pour la majorité ici. On a notre vie, on a nos familles ici, on a tout.

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

[S'inscrire](#)

Fabien Gloaguen, délégué syndical Force Ouvrière à l'usine Renault de Sandouville, se dit inquiet pour les sous-traitants de la marque au losange : « Renault tire sur les prix, sur les fournisseurs ».

« Notre devoir syndical, c'est de limiter la casse sociale au minimum d'autant qu'un plan d'embauches est toujours en cours à Sandouville », conclut-il.

Les policiers trouvent un couteau dans le sac d'un élève de ce lycée de Seine-Maritime

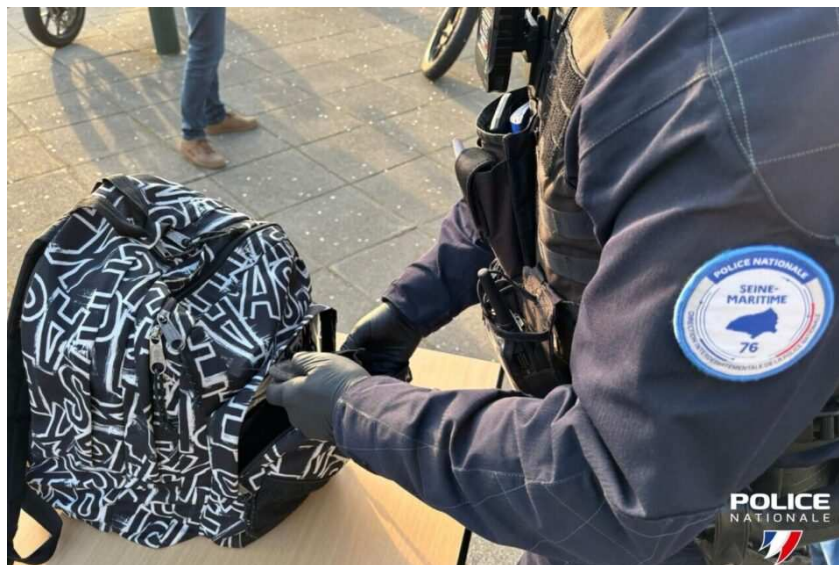
Maxime Cartier

~2 minutes

Plusieurs contrôles aux abords d'établissements scolaires ont eu lieu en Seine-Maritime mardi 24 mars 2026. Lors de l'un d'eux, le couteau d'un élève a été saisi.

Sur le même thème

[Police](#)



Lors d'un contrôle de sacs devant le lycée Neruda de Dieppe (Seine-Maritime), un couteau a été saisi. ©Facebook police nationale de la Seine-Maritime

Par [Maxime Cartier](#) Publié le 26 mars 2026 à 17h50

Mardi 24 mars 2026, les **policiers** procèdent à plusieurs **contrôles** aux abords d'**établissements scolaires** de tout le Département.

600 élèves contrôlés dans ce lycée

À [Dieppe \(Seine-Maritime\)](#), les autorités se rendent devant le **lycée Pablo-Neruda**. Elles vont fouiller les **sacs** des élèves avant leur entrée dans l'établissement.

Au total, **600 élèves** ont été contrôlés et **un couteau** a été saisi.

*Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori
avec [Mon Actu](#).*

Un dessinateur de presse reçoit de sérieuses menaces de mort : "Maintenant quand je sors de chez moi, je regar

Maeva Dumas

4-5 minutes

Insulté et menacé de mort après un dessin sur la mort du militant d'extrême droite Quentin Deranque, le dessinateur havrais Bésot a décidé de porter plainte. Précisions.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter: [Notre politique de confidentialité](#)

Le dessinateur havrais, Bésot de son nom, est menacé de mort sur les réseaux sociaux pour un croquis autour du meurtre du militant d'extrême droite Quentin Deranque.

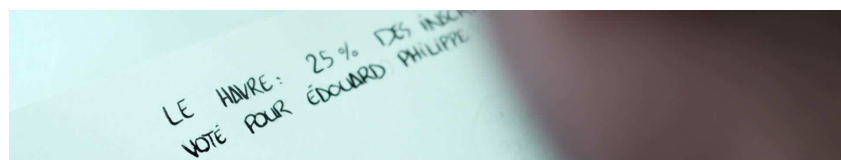
Un cas qui fait planer l'ombre de l'attentat contre Charlie Hebdo. L'artiste n'a donc pas hésité à se tourner vers la justice en déposant plainte.

Depuis plus de 25 ans, ses mains esquissent au crayon à papier avant d'utiliser, une fois le résultat attendu, de l'encre de Chine.

Une routine mécanique nourrie par l'actualité et l'imagination : "*Je vais noter différents mots-clés et ils vont me donner des idées et à force une idée en amène une autre.*"

VIDEO. Reportage réalisé par Judikalle Rousseau et Marie Benoist :

durée de la vidéo : 00h02mn04s





Bésot, dessinateur havrais, réalise des dessins autour de l'actualité depuis plus de 25 ans. •©FTV

Ce quotidien artistique est propre à Bésot, dessinateur de presse havrais qui publie depuis plusieurs mois ses croquis sur les réseaux sociaux. Désireux de partager son regard sur l'actualité, il est pourtant l'objet depuis décembre 2025 de réactions haineuses.

Des violences virtuelles qui se sont accentuées lors de la diffusion, le 19 février 2026, d'un dessin autour du meurtre du militant d'extrême droite Quentin Deranque.

Parmi les réactions virulentes, des menaces de mort qui lui sont directement destinées et qui ont affecté son quotidien, l'incitant même à déposer plainte début mars 2026.

[Le dessinateur havrais a fait l'objet de plusieurs menaces de mort après la diffusion d'un dessin. •©FTV](#)

[Le dessinateur havrais a déposé plainte. •©FTV](#)

"Maintenant quand je sors de chez moi, je regarde un peu à droite et à gauche, je fais attention sur les réseaux sociaux à cacher certaines photos et je vais avoir des petits gestes dans la vie que je n'avais pas avant", confie le dessinateur.

Méfiant et souhaitant se prémunir de toute violence, il a choisi, comme d'autres, de se tourner vers la justice. Une situation qui intervient tragiquement alors que la Semaine de la presse et des médias, qui se déroule du 23 au 28 mars, bat son plein.

"Dans le dessin, il y a un regard, il y a une créativité de l'artiste qui se manifeste davantage et marque profondément les esprits. Il y a un côté affectif qui peut faire peur", souligne Capucine Révillon, bibliothécaire responsable du pôle presse à la bibliothèque Oscar Niemeyer au Havre.

Pour célébrer la presse et mettre en lumière ceux qui illustrent l'actualité, parfois au risque de leur vie, une [exposition](#) est par ailleurs organisée dans l'établissement jusqu'au 30 avril 2026.

Avec Judikaëlle Rousseau et Marie Benoist

Tabac de contrebande, stupéfiants : les trois chiffres à retenir du bilan des douanes en Normandie

Mélisande Queïnnec

4-5 minutes

En 2024, les douanes avaient enregistré des saisies record en Normandie. Si le bilan de l'année dernière confirme une activité intense, il reste en deçà des prévisions, notamment en raison des nouvelles stratégies adoptées par les organisations criminelles.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

L'année dernière, plus de 740 agents des douanes ont procédé à des saisies de stupéfiants ou encore de produits contrefaits en Normandie. Ils ont fait face à une adaptation constante des réseaux criminels pour passer entre les mailles du filet.

La douane a dévoilé son bilan 2025, trois chiffres à retenir.

VIDÉO. Notre journaliste Garance Verdier fait le point sur ces chiffres :

durée de la vidéo : 00h02mn08s



Les chiffres des douanes de Normandie en 2025 • ©France 3 Normandie

1,9 tonne de produits stupéfiants

Près de 2 tonnes de produits stupéfiants ont été saisies en 2025 à l'échelle de la Normandie. C'est bien moins que l'année précédente, où 9,4 tonnes avaient été interceptées rien que sur le port du Havre (dont [plus de 2 tonnes le 30 décembre 2024](#)).

"L'une des raisons principales tient aux nouvelles stratégies développées par les organisations criminelles, qui empruntent de nouvelles routes", détaille la douane dans un communiqué publié ce lundi 23 mars 2026.

Le port du Havre reste une plaque tournante du trafic de drogue dans l'hexagone. La douane française souligne la pression exercée par les narcotrafiquants sur le personnel portuaire : *"La corruption et l'infiltration criminelle sur les plateformes logistiques, portuaires mais également aéroportuaires, contribuent également à cette évolution des trafics"*, note-t-elle dans un bilan publié en février.

23 tonnes de tabac de contrebande

Autre chiffre parlant, celui des saisies de tabac de contrebande. En 2025, 23 tonnes de tabac contrefait ont été interceptées (soit 8 de plus qu'en 2024), un chiffre globalement en hausse depuis plusieurs années (mais en légère baisse par rapport à 2022, où 27 tonnes avaient été saisies).

En décembre 2025, la gendarmerie de la Manche, cette fois, avait démantelé un réseau de trafiquants et découvert pas moins de [472 kg de cigarettes contrefaites](#).

Plus impressionnant encore, il y a un mois, des agents des douanes avaient intercepté [plus de 7 tonnes de cigarettes](#) de contrebande, dissimulées dans une cargaison de pommes de terre, à Cherbourg - pour une valeur marchande de 5,46 millions d'euros. Une saisie spectaculaire.

3,1 milliards d'euros de droits de douane

Les saisies douanières ont également un enjeu économique. En Normandie, les douaniers ont ainsi collecté plus de 3,1 milliards d'euros de droits de douane. Ces taxes permettent de protéger l'économie locale en évitant que des produits moins chers venus de l'étranger viennent concurrencer les produits de fabrication européenne ou française.

Les douaniers gardent en outre un œil sur des produits contrefaits qui ne respectent pas les normes de protection des consommateurs - et peuvent ainsi s'avérer dangereux. En 2025, un million d'articles de contrefaçon ont donc été retirés du marché.

Violences sexuelles présumées sur quatre lycéennes du Havre lors d'un voyage scolaire en Angleterre : une enqu

Maeva Dumas

3-4 minutes

Parties avec leur classe lundi 23 mars 2026 pour un voyage en Angleterre, quatre lycéennes du Havre auraient été victimes d'agressions sexuelles dans la famille qui les hébergeait. Une enquête est en cours outre-Manche et le rectorat de Normandie a effectué un signalement à la procureure de la République du Havre.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Les faits se seraient déroulés lors de la seconde soirée du voyage scolaire en Angleterre de la classe du lycée François 1er situé au Havre.

[Selon des informations révélées par nos confrères de Paris-Normandie](#) - qui nous ont été confirmées par nos propres sources - quatre lycéennes, âgées de 16 à 17 ans auraient été agressées dans la famille qui les hébergeait, mardi 24 mars 2026.

Comme pour la plupart des voyages scolaires, les familles d'accueil sont généralement vérifiées au préalable par des agences de voyages ou par des organismes spécialisés mandatés par les établissements scolaires.

Dans celle où se trouvaient les quatre adolescentes, c'est au cours de la seconde nuit, celle du mardi 24 mars, que le père de la famille d'accueil les aurait agressées.

Si les conditions dans lesquelles les violences se seraient produites ne nous ont pas été pleinement confirmées, [Paris-Normandie](#) rapporte de son côté que le père "aurait commencé par amener les mineures qui lui

étaient confiées à consommer de l'alcool, avant de les agresser".

C'est à la suite de cette scène qu'il aurait commis plusieurs attouchements sur les jeunes filles. Sous le choc et en situation de détresse, elles auraient ensuite rapidement alerté leurs référents pédagogiques avant d'être rapatriées en urgence en France au cours de la nuit.

Pour rappel, en France et selon l'[article 222-22 du Code pénal](#), "*constitue une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ou, dans les cas prévus par la loi, commis sur un mineur par un majeur*".

Prises en charge par les services du rectorat de Normandie, elles bénéficient actuellement, avec leurs familles, d'un accompagnement moral et psychologique complet. "*Notre priorité est leur bien-être et nous les accompagnerons autant qu'elles le souhaiteront*", souligne l'académie de Normandie à France 3.

Le reste de la classe, et leurs professeurs, poursuivent quant à eux toujours le voyage qui devrait s'achever dans quelques jours.

Une enquête est en cours en Angleterre pour reconstituer le fil de la soirée et le rectorat de Normandie annonce avoir procédé à un signalement auprès du procureur de la République du Havre.

Des lycéennes du Havre auraient été agressées sexuellement lors d'un voyage scolaire en Angleterre

Romain Huynh

4-5 minutes

Plusieurs élèves du lycée François 1er, au Havre, ont été rapatriées en urgence d'Angleterre où elles se trouvaient pour la semaine, en voyage scolaire. En cause, d'après la direction de l'établissement, « un évènement grave ». D'après nos informations, il s'agirait de cas d'agressions sexuelles.



Par [Romain Huynh](#)

Publié: 26 Mars 2026 à 13h01 Temps de lecture: 2 min

« Dans une famille d'accueil, un évènement grave a conduit au rapatriement des élèves à la demande des familles. » C'est ainsi que des parents d'élèves du lycée François 1er au [Havre](#) ont appris, jeudi 26 mars 2026, que des camarades de leur enfant avaient été rapatriées en urgence après un voyage scolaire en Angleterre.

D'après nos informations, « l'évènement grave » en question relève d'agressions sexuelles, sur plusieurs mineures parties lundi 23 mars en voyage scolaire outre-Manche. Des agressions qui auraient été perpétrées par le père d'une des familles d'accueil hébergeant les adolescents pour cette semaine en Angleterre.

Consommation d'alcool et attouchements

C'est au deuxième soir de ce séjour éducatif que les faits auraient eu lieu. L'auteur des agressions aurait commencé par amener les mineures qui lui étaient confiées à consommer de l'alcool, avant de les agresser, en leur imposant des attouchements.

« On s'est inquiétés en ne voyant pas venir les quatre filles le lendemain, témoigne une élève, confiée à une autre famille d'accueil. Les

professeurs ont commencé par nous dire qu'elles étaient reparties en France pour raisons médicales ... mais, par la suite, ils nous ont dit que le père de la famille d'accueil avait été arrêté, sans préciser pourquoi. »

Selon le message envoyé aux parents via la messagerie Pronote, « le reste du séjour se déroule normalement » pour les autres élèves.

Contactée par Le Havre Paris Normandie, la direction indique qu'il lui est impossible de s'exprimer pour le moment sur les faits, du fait de l'enquête en cours au Royaume-Uni.

Lire aussi

[Des jeux accessibles à tous pour explorer l'avenir des ports : c'est gratuit et c'est au Havre](#)

[Le voyage scolaire vire au cauchemar, le port du Havre bloqué... Le point actu au Havre à 20 h](#)

[Basket – STB. « Je n'aspire pas forcément à devenir numéro un », confie l'assistant-coach Romain Duport](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



[Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteurs sous l'empire de drogue](#)



Sujet : [INTERNET] Un homme mis en examen pour homicide routier après le décès d'un enfant de 4 ... [AFP, 3 derniers jours]

De : AFPForum-Alerts@afp.com

Date : 26/03/2026 22:24

Pour : guillaume.viron@seine-maritime.gouv.fr

Un homme mis en examen pour homicide routier après le décès d'un enfant de 4 ans

[accident](#) | [enquête](#)

Rennes, France | AFP | 26/03/2026 22:21 UTC+1

Un homme d'une quarantaine d'années, positif aux stupéfiants, a été mis en examen et écroué jeudi pour homicide routier aggravé après un accident de la route survenu samedi près du Havre, ayant causé la mort d'un enfant de quatre ans, a annoncé la procureure de la République de cette ville, Soizic Guillaume.

Le conducteur, seul dans sa voiture au moment des faits, a violemment heurté par l'arrière un véhicule occupé par un adulte et six enfants, sur l'autoroute A131 à hauteur de la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville, près du Havre (Seine-Maritime).

Une expertise va être menée pour déterminer la vitesse des deux véhicules, mais les premiers éléments de l'enquête indiquent que le véhicule familial "venait de connaître une avarie technique", indique dans un communiqué Mme Guillaume.

Contrôlé positif aux stupéfiants, le quadragénaire "n'avait pas obtenu de renouvellement de son autorisation de conduire", précise-t-elle, et "avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour des faits de délinquance routière" en lien avec les stupéfiants.

Il est mis en examen pour conduite avec un permis non prorogé, homicide routier aggravé par deux circonstances et blessures routières avec incapacité n'excédant pas trois mois.

"Compte-tenu de l'état de récidive légale, la peine maximale encourue par ce dernier est de 20 ans d'emprisonnement", précise Mme Guillaume.

Les six autres occupants du véhicule heurté ont été blessés.

bp/mb/gvy

Identifiant : <http://doc.afp.com/A4VC99E>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.

Saint-Vigor-d'Ymonville. Mort d'un enfant dans un dramatique accident de la route : le conducteur d'un des véhicules était sous stupéfiants

Anaëlle Dessole

~3 minutes

Un dramatique accident [s'est produit samedi 21 mars après-midi, sur l'autoroute 131, à hauteur de la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville](#). Ce jeudi 26 mars au soir, la procureure de la République du Havre, Soizic Guillaume, précise les circonstances de ce drame.

L'un des enfants, âgé de 4 ans et correctement attaché dans la voiture, est décédé

"Un véhicule roulant sur la voie de droite, dans lequel se trouvait un conducteur seul, a percuté par l'arrière un véhicule familial 7 places occupé par sept personnes, une adulte et six enfants". Les premiers éléments de l'enquête permettent à la procureure d'expliquer que le véhicule familial venait de connaître *"une avarie technique"*.

Le choc a été *"particulièrement violent"*. L'un des enfants, âgé de 4 ans, et correctement attaché dans la voiture, est décédé. Soizic Guillaume ajoute que *"les autres passagers ont été blessés mais leurs jours ne sont pas ou plus en danger"*.

"Il avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour des faits de délinquance routière et en lien avec les stupéfiants"

Le conducteur du second véhicule, âgé d'une quarantaine d'années, *"a fait l'objet d'un contrôle alcoolémie et stupéfiants"*. L'homme était positif aux stupéfiants. La procureure précise que l'individu a demandé une contre-expertise. Il apparaît qu'il conduisait avec un permis *"non prorogé"*, ce qui signifie qu'il n'avait pas obtenu de renouvellement de son autorisation de conduire. *"Il avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour des faits de délinquance routière et en lien avec les stupéfiants"*.

Une mise en examen pour homicide routier aggravé

Cet homme a été placé en garde à vue à l'issue de son hospitalisation. *"Il a été présenté ce jour devant un juge d'instruction dans le cadre d'une ouverture d'information judiciaire".* Il a été mis en examen, *"outre la conduite avec un permis non prorogé, des chefs d'homicide routier aggravé par deux circonstances et de blessures routières avec incapacité n'excédant pas trois mois, aggravées par deux circonstances"*. Ces deux délits sont commis en état de récidive légale. *"Compte tenu de l'état de récidive légale, la peine maximale encourue par ce dernier est de 20 ans d'emprisonnement"*.

L'homme est placé en détention provisoire.

Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteurs sous l'empire de drogue

Christophe Frebou

4-5 minutes

Le conducteur d'un des deux véhicules impliqués dans un accident ayant causé la mort d'une enfant de quatre ans sur l'autoroute A131 samedi 21 mars 2026 a été mis en examen et écroué pour homicide routier aggravé. Il était, selon la justice, sous l'empire de stupéfiants.



Par [Christophe Frebou](#)

Publié: 27 Mars 2026 à 08h11 Temps de lecture: 2 min

Une enfant de quatre ans est morte. Dans la même voiture, ses deux frères ont été blessés. Selon nos informations, la fillette était scolarisée à l'école maternelle Colette, à mi-chemin entre les quartiers de Sanvic et de Bléville, au Havre. L'un de ses deux frères au collège Gautier. Samedi 21 mars 2026, en début d'après midi, un dramatique accident se déroulait sur l'autoroute A131, à la hauteur de la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville.

Une voiture était [très violemment percutée par un second véhicule par l'arrière](#). Dans le premier, un adulte et six enfants, tandis que dans le second ne se trouvait que le conducteur.

On en sait davantage sur les circonstances de l'accident. Ainsi, selon la procureure de la République du Havre, Soizic Guillaume, qui s'est exprimé jeudi 26 mars 2026, à travers un communiqué de presse, le véhicule familial dans lequel se trouvaient les enfants « *venait de connaître une avarie technique* ».

Il encourt 20 ans de prison

L'enquête s'est rapidement tournée vers le conducteur de l'autre voiture, un quadragénaire. Celui-ci avait été contrôlé positif aux stupéfiants. A

noter qu'une contre-expertise a été ordonnée à la demande de ce dernier afin de confirmer, ou non, cette analyse. Par ailleurs, il n'avait « *pas obtenu de renouvellement de son autorisation de conduire* » alors qu'il avait « *déjà été condamné à plusieurs reprises pour des faits de délinquance routière* » en lien avec des stupéfiants.

Il a été mis en examen et placé en détention provisoire pour homicide routier aggravé. Il encourt une peine de prison de 20 ans.

La procureure précise que l'enfant était correctement attachée. Une expertise doit déterminer la vitesse de deux véhicules.

Lire aussi

[Des jeux accessibles à tous pour explorer l'avenir des ports : c'est gratuit et c'est au Havre](#)

[Le voyage scolaire vire au cauchemar, le port du Havre bloqué... Le point actu au Havre à 20 h](#)

[Basket – STB. « Je n'aspire pas forcément à devenir numéro un », confie l'assistant-coach Romain Duport](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



[Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteurs sous l'empire de drogue](#)



Yvetot. Grosse opération de gendarmerie dans le quartier Rétimare et à la gare

Ghislain Annetta

2-3 minutes

Des points bleus partout sur les écrans de smartphones. Sur la carte, la présence en masse des forces de l'ordre ne faisait aucun doute ce jeudi 26 mars en fin d'après-midi à Yvetot. Les gendarmes ont déployé les gros moyens dans le quartier Rétimare, à la gare et sur les axes routiers ainsi que sur la Seine. Il s'agissait d'une opération dite de *"haute visibilité"* pour rassurer la population et inquiéter, au contraire, les délinquants, une sorte d'inversement du sentiment d'insécurité.

"Yvetot est un territoire central entre Le Havre et Rouen où il y a beaucoup de mouvements. Nous tenons à montrer que nous sommes présents et que nous tenons le terrain", souligne le lieutenant-colonel Hervé Steinek, chef des opérations adjoint du groupement départemental.

Tout était contrôlé

Les gendarmes de la compagnie d'Yvetot, placés sous le commandement du chef d'escadron Mickaël Vivier et du capitaine David Demarly, ont reçu le renfort de leurs collègues des compagnies voisines de Fécamp, Dieppe et Neufchâtel, de deux maîtres-chiens de la brigade cynophile d'Evreux, de l'escadron départemental du contrôle des flux, d'un pilote de drone de la cellule d'identification criminelle et de la brigade fluviale de Rouen.

La police municipale d'Yvetot était également sollicitée. Tout était contrôlé : stupéfiants, alcool au volant, comportement violent ou dangereux, recel, etc.

Des services spécialisés comme les pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) ont été mobilisés pour fouiller les caves et intervenir à la gare à la sortie des voyageurs avec les collègues de la brigade locale. Des postes routiers ont été établis dans plusieurs communes autour du territoire yvetotais : Saint-Laurent-en-Caux, Bourdainville, Doudeville et Rives-en-Seine. D'autres étaient plus proches de la ville comme sur la route d'Autretot et au poteau d'Allouville. En cas de nécessité, le véhicule

rapide d'intervention était prêt à servir.

Retrouvez notre reportage complet dans le journal du vendredi 3 avril et bientôt notre vidéo sur la chaîne Youtube "Le Courrier Cauchois".

Des dizaines de faits en à peine deux mois : bientôt le procès d'une bande de voleurs à Rouen

Fabien Massin

4-5 minutes

Quatre hommes et une femme âgés de 19 à 25 ans vont être jugés pour avoir commis des dizaines de vols dans l'agglomération de Rouen (Seine-Maritime) en à peine deux mois.

Sur le même thème

[Cambriolage](#)

[Justice](#)

[Tribunal de Rouen](#)

Article réservé aux abonnés



Une bande de cinq cambrioleurs va être jugée par le tribunal de Rouen (Seine-Maritime) le 13 mai 2026. (©Illustration/Adobe Stock)

Par [Fabien Massin](#) Publié le 26 mars 2026 à 19h56

Leurs méfaits se comptent par dizaines. Mais le laps de temps au cours duquel ils ont été commis est très court, à peine quelques semaines en début d'année 2026, jusqu'à début mars. **De multiples vols principalement dans des voitures**, dans l'agglomération de [Rouen \(Seine-Maritime\)](#), dont les auteurs sont un groupe de jeunes cambrioleurs, âgés

de 19 ans pour la plus jeune et de 25 pour le plus âgé d'entre eux. Cette équipée sera jugée prochainement au [tribunal de Rouen](#).

Les cinq prévenus demandent un délai

Priscillia, Jordan, Mickaël, Djamel et Bryan* ont été présentés une première fois au tribunal judiciaire rouennais vendredi 20 mars, sous escorte, dans le cadre d'une comparution immédiate. Le fond de l'affaire sera jugé plus tard, au mois de mai, car tous ont demandé un délai pour préparer leur défense.

Mais déjà, à la lecture des faits par le président du tribunal, on perçoit l'ampleur de l'affaire. Les cinq sont accusés d'avoir commis ensemble des vols avec dégradations, dans des voitures stationnées **dans de nombreuses villes de l'agglomération de Rouen** : Franqueville-Saint-Pierre, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Darnétal, Montigny, Sotteville-lès-Rouen, Maromme, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Aubin-Épinay, Bois-Guillaume, etc. Dans certains quartiers, plusieurs voitures étaient fouillées par la bande, portant le nombre de plaintes à plusieurs dizaines.

Dans le box des accusés, certains prévenus reconnaissent les faits, **d'autres disent avoir été présents à chaque fois**, mais en diront plus sur leur participation exacte lors de la prochaine audience en mai.

Détention ou contrôle judiciaire ?

Lors de la première audience, la question était de savoir si les prévenus allaient être conduits **en détention provisoire ou placés sous contrôle judiciaire**.

À cet égard, le procureur de la République souligne : « La période des faits est courte, les victimes sont nombreuses, on voit toute l'énergie qui a été déployée, **comme un acharnement**. C'est l'action des services d'enquête qui a permis l'arrêt de ces faits dans lesquels il y a une dimension lucrative, un profit à en tirer, **et donc un risque de renouvellement**. »

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

[S'inscrire](#)

Au vu de ces éléments et selon la situation de chacun des accusés — **certain ayant déjà un casier judiciaire chargé et d'autres non** — le tribunal a décidé de placer trois membres de l'équipe en détention jusqu'à l'audience de mai et deux autres sous contrôle judiciaire.

**Les prénoms ont été changés*

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori

Bolbec. Une enquête révèle une contamination géante à un polluant "probablement cancérogène"

Cédric Thomire

4-5 minutes

Son enquête s'est étalée sur cinq mois. Selon le journaliste indépendant Nicolas Cossic, [l'usine Oril Industrie](#), située à Bolbec, est "l'épicentre d'une vaste pollution à un solvant probablement cancérogène". [Le fruit de ses recherches a été publié dans le média d'investigation normand Le Poulpe](#) sur internet. "Je passe beaucoup de temps à lire les rapports et les documents publiés sur Géorisques, un site internet public de l'Etat qui centralise des données. Un arrêté préfectoral de 2023 qui demande à Oril Industrie une étude d'interprétation de l'état des milieux m'a mis sur la voie", explique le journaliste, membre du collectif Enketo spécialisé dans les enquêtes sur les pollutions dans l'environnement.

"Contamination massive au 1,4-dioxane"

L'enquête publiée dans *Le Poulpe* révèle qu'Oril Industrie serait à l'origine d'une "contamination massive au 1,4-dioxane", un solvant fortement suspecté d'être cancérogène, utilisé par l'industriel dans ses procédés. En France, ce polluant reste peu réglementé. L'Union européenne considère le 1,4-dioxane comme un "cancérogène probable" depuis 2021. Il est classé dans la liste des "substances extrêmement préoccupantes". La France utilise comme valeur de référence la valeur sanitaire indicative américaine pour cette substance dans l'eau potable, qui est fixée à 0,35 microgramme par litre (µg/l). "Les nappes phréatiques présentes sous l'usine sont gorgées de 1,4-dioxane. Les taux détectés y dépassent quasi systématiquement le 0,35 µg/l, souvent de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de fois", alerte Nicolas Cossic. "Et même d'un million de fois à l'été 2022, avec un pic mesuré à 370 000 µg/l, une concentration inédite en France", souligne-t-il. Le 1,4-dioxane a été détecté jusqu'à Lillebonne, à des concentrations comprises entre 1,5 et 2 500 µg/l.

Des polluants dans l'eau et dans l'air

La pollution n'affecte pas que la rivière. "Les analyses demandées par

l'Agence régionale de santé en 2022 ont révélé des concentrations une à deux fois supérieures à la valeur sanitaire indicative dans l'eau distribuée à 8 500 habitants". Ces dépassements ont en grande partie cessé à partir de 2024, l'agglomération ayant pris une mesure corrective. Mais le journaliste a repéré dans le registre des émissions polluantes (IREP) que l'usine a aussi émis "entre 2014 et 2024 pas moins de 78 tonnes de 1,4-dioxane dans l'air", ce qui ferait d'Oril Industrie "le plus gros émetteur de ce polluant en France."

"Des actions nécessaires de dépollution et de protection du milieu naturel"

Interrogée, c'est par voie de communiqué qu'Oril Industrie répond : "Sur la base des analyses conduites sur le territoire, l'entreprise travaille en étroite collaboration et en toute transparence avec les autorités compétentes, des experts indépendants et les collectivités locales concernées afin de mettre en œuvre proactivement les actions nécessaires de dépollution et de protection du milieu naturel, selon un calendrier validé avec l'ensemble des parties prenantes." La filiale du Groupe Servier assure que "la santé des collaborateurs d'Oril Industrie et des riverains, ainsi que la protection de l'environnement, constituent des priorités absolues pour l'entreprise."

L'enquête de notre confrère rappelle l'épisode de l'été 2012. 21 000 personnes avaient été privées d'eau potable après la découverte d'une pollution à la N-nitrosomorpholine dans les nappes phréatiques. En 2019, [un accord transactionnel de dédommagement s'élevant à 5,75 millions d'euros](#) avait été conclu entre Oril et l'agglomération. Sollicitée par la rédaction pour évoquer les risques pour les habitants, la préfecture a demandé un délai pour répondre.

Rejets polluants de l'usine BASF : près de Rouen, Les Gardons alertent sur les enjeux sanitaires et juridiques

Aurélien Delavaud

~3 minutes

Le collectif Les Gardons organise une réunion publique pour pointer les dangers des PFAS rejetés par l'usine BASF, le samedi 28 mars 2026, à la mairie d'Elbeuf.

Sur le même thème

[Environnement](#)

[Pollution](#)

[Santé](#)



L'usine BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est dans le viseur du collectif Les Gardons, qui organise une réunion publique. ©Archives / Le Journal d'Elbeuf

Par [Aurélien Delavaud](#) Publié le 26 mars 2026 à 21h57

Depuis de nombreux mois, l'**usine BASF** de [Saint-Aubin-lès-Elbeuf \(Seine-Maritime\)](#) est dans le collimateur de plusieurs associations de défense de l'**environnement**. En cause : les taux de **PFAS**, ces polluants dits « éternels », rejetés dans la Seine.

À un tel point que [plusieurs d'entre elles ont déposé plainte contre BASF](#)

et se sont rassemblées au sein d'un collectif. Ce dernier, baptisé **Les Gardons**, regroupe par exemple le Codef, France nature environnement, l'Amap d'Elbeuf ou l'UFC Que Choisir Rouen.

Le samedi 28 mars 2026, ce collectif propose une **réunion publique**, à la mairie d'Elbeuf, pour informer la population et lui « donner les moyens de comprendre les enjeux liés aux rejets de PFAS dans la Seine ».

Aborder les aspects sanitaires et juridiques

Dans leur communiqué de presse, Les Gardons précisent que « cette rencontre permettra d'apporter des éléments scientifiques, juridiques et citoyens ainsi que d'échanger avec les habitantes et les habitants du territoire ».

Deux intervenants sont annoncés pour prendre la parole sur des volets différents. Kildine Le Proux de La Rivière, ingénieur chimiste, docteur en pharmacie chargée de mission scientifique et réglementaire de Générations Futures, abordera les enjeux sanitaires de cette problématique des PFAS. Marc Pitti-Ferrandi, avocat spécialiste en droit de l'environnement qui représente le collectif, abordera les actions engagées en justice.

Vidéos : en ce moment sur Actu

La matinée se conclura par des échanges avec le public.

Réunion publique du collectif Les Gardons, le samedi 28 mars, à 9 h 30, à la mairie d'Elbeuf.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Le Havre. Pourquoi un phoque gris a-t-il élu domicile dans le port de pêche ?

Célia Caradec

4-5 minutes

Il est devenu une star des réseaux sociaux. Un phoque gris, reconnaissable à son dos verdi par les algues, a élu domicile dans le port de pêche du Havre. Une présence qui n'est pas inhabituelle, rappelle Thomas Lecarpentier, chargé de mission à la Maison de l'Estuaire, l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, qui nous éclaire sur son espèce.

Est-ce courant de voir un animal marin revenir régulièrement dans un port ?

"C'est commun d'observer des phoques dans les ports. D'ailleurs, en anglais, 'veau marin' se dit 'harbour seal', littéralement 'phoque de port' ! S'ils viennent, c'est parce qu'ils prospectent le territoire, qu'ils y trouvent des zones de quiétude et potentiellement de l'alimentation facile. Cela arrive très régulièrement au Havre. Celui que l'on voit en ce moment est un phoque gris, qui paraît âgé. L'année dernière, c'est un petit veau marin qui avait été observé sur les cales de mise à l'eau du port de plaisance. On nous remonte aussi, via Haropa, des observations jusque dans le grand canal du Havre, où des animaux entrent via les écluses."

Connaissez-vous cet individu précis ?

"Nous faisons des suivis mensuels d'effectifs de phoques dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, via de la photo identification, pour étudier leur fidélité au site. Les taches sur leur pelage sont comme une empreinte digitale, elles sont caractéristiques à chacun. Celui-là ne fait pas partie du groupe de phoques que l'on a pu suivre, mais on va y prêter attention dans nos prochains suivis."

Quel comportement adopter face à ce phoque ?

"Il faut garder à l'esprit que c'est un animal sauvage. Son comportement peut changer brutalement, face à un mouvement brusque, un chien en divagation qui vient le voir, etc. Il peut mordre ou se débattre, et ces animaux pèsent jusqu'à 200kg, ils ont de la force ! Ils peuvent aussi être

porteurs de maladies, ce qui peut être problématique en cas de morsure. L'observer, ce n'est pas un souci, mais à condition de rester à distance. Il ne faut pas entrer en interaction avec lui, pas même pour lui donner de la nourriture. Sinon, il s'imprègne de l'humain et sera peut-être moins vigilant plus tard, ce qui peut lui porter préjudice."

Thomas Lecarpentier

00:00

00:42



0:00 / 0:43



Les algues sur le dos, est-ce habituel ?

"C'est un phénomène courant, [selon l'observatoire Pelagis](#), mais qu'on explique encore difficilement. Ça peut être dû à la présence du phoque dans des eaux estuariennes, un peu plus chargées. Si l'animal est plus sédentaire que d'autres, qu'il passe plus de temps à terre, au soleil, alors les algues peuvent se développer. Mais ce n'est pas le signe d'une maladie. Sachant que les animaux muent une fois par an, il est fort probable qu'à la prochaine mue, il perde ses algues."

En voir dans les ports, est-ce bon signe pour la biodiversité ?

"La population de phoques augmente d'année en année [dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine](#). Ils y trouvent des conditions de repos, de quiétude et d'alimentation qui leur conviennent. C'est un bon signe, révélateur d'une meilleure qualité de l'estuaire, pour les phoques en tout cas. On a dénombré au maximum plus d'une centaine d'individus simultanément, environ 70 veaux marins et 50 phoques gris. On commence même à constater des mises bas, avec trois couples mère petit observés l'an passé. Au début des années 2000, c'était beaucoup plus sporadique, un ou deux phoques aperçus, une ou deux fois par an. En revanche, les observer dans les ports n'est pas forcément positif car on les accoutume à la présence humaine. Le phoque du Havre est nourri de temps en temps, ça lui évite de dépenser son énergie, donc il revient. C'est pour ça qu'on le revoit depuis un bout de temps."

Thomas Lecarpentier

00:00

00:41



0:00 / 0:42



À Rouen en 2050, aura-t-on les mêmes étés qu'aujourd'hui à Périgueux ou Angoulême ?

Fabien Massin

4-6 minutes

L'Insee Normandie a publié une étude avec Météo France sur l'évolution des températures et des précipitations au cours des 25 prochaines années. Les projections à Rouen.

Sur le même thème

[Changement climatique](#)

[Météo France](#)

[Réchauffement climatique](#)



Comment seront les étés à Rouen (Seine-Maritime) d'ici 2050 ?
(©FM/76actu)

Par [Fabien Massin](#) Publié le 27 mars 2026 à 8h04

[Rouen](#) bientôt en [Nouvelle-Aquitaine](#) ? La capitale normande **ne va pas être déplacée quelques centaines de kilomètres plus au sud**, mais d'ici 25 ans, sa météo pourrait être en partie comparable à celle de villes comme [Angoulême \(Charente\)](#) et [Périgueux \(Dordogne\)](#). C'est ce que révèle une étude publiée par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) en février 2026, intitulée *D'ici 2050, la température pourrait augmenter de 1,8 degré en Normandie par rapport à*

la période 1976-2005, et réalisée avec [Météo France](#).

Deux variables retenues : les températures et les précipitations

Interrogés par 76actu, **Flavien Alleaume**, chef de projet à l'Insee Normandie, **Caroline Poupet**, responsable division études à l'Insee Normandie et **Nicolas Buffard**, référent Météo France en Normandie, expliquent la méthode et le choix qu'ils ont suivis, afin de présenter des éléments de comparaison entre les villes qui puissent être à la fois significatifs et accessibles : « **Nous nous sommes concentrés sur la période estivale**, les résultats pour la période hivernale auraient été certainement différents. Et nous avons retenu deux variables dans le climat pour établir des comparaisons, **les températures et les précipitations**, sachant qu'il y en a beaucoup d'autres, comme le vent, par exemple. La période de référence prise comme base de comparaison est la période 1976-2005. »

Pour établir les projections à 2050, les professionnels ont suivi la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ([TRACC](#)), établie à partir des modèles du [Giec](#) (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat international). Des scénarios qui font grimper la moyenne des températures en France de 2,7 degrés, avec évidemment des disparités selon les régions, **la Normandie se situant à + 1,8 degré et les régions du Sud à + 3,1 degrés**.

Pour Rouen, en termes de températures, les températures estivales passeraient de 17,3 degrés au cours de la période référence à 19,4 degrés, et côté précipitations cumulées, de 185 à 176 millimètres, des valeurs proches de ce que l'on retrouve actuellement à Périgueux et Angoulême. Au Havre, on passerait de 17,2 à 19,2 degrés et de 162 à 154 millimètres, des valeurs actuellement observées dans une ville comme [Poitiers \(Vienne\)](#).

Chaque 1/10 de degrés compte

Et cette évolution est-elle irréversible ? « Les projections se basent sur des scénarios plutôt pessimistes, note Nicolas Buffard, référent Météo France en Normandie. **On sait que les températures augmentent, ça c'est sûr**. On sait aussi que chaque 1/10 de degrés de différence ça compte, car les conséquences ne sont pas les mêmes, **sur le nombre de jours de chaleur ou le nombre de nuits tropicales**, avec toutes les conséquences sanitaires que cela engendre. »

Pour l'Insee et Météo France, avec de telles études, comme celle-ci ou celle relative à [l'impact de la montée des eaux sur l'emploi et le logement](#), il s'agit d'**apporter des données susceptibles d'apporter un éclairage**

dans le débat public sur les questions liées au [réchauffement climatique](#) et ses implications (gestion des populations, aménagement du territoire).

• **Retrouvez l'étude de l'Insee et de Météo France :**

[Afficher ou télécharger le fichier.](#)

Retrouvez les perspectives météorologiques en 2050 commune par commune sur la page [Climadiag commune](#)

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

[S'inscrire](#)

Suivez l'actualité de Rouen sur notre [chaîne WhatsApp](#) et sur notre [compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Maires, adjoints, présidents d'intercommunalité... combien gagnent vos élus locaux ?

Sébastien Aliome

9-11 minutes

Les élections municipales 2026 passées, nous avons voulu savoir quelles étaient les indemnités de nos élus locaux. Voici quelques éléments de réponses en Pays de Bray.

Sur le même thème

[Argent](#)

[Pays de Bray](#)

Article réservé aux abonnés



Les élus percevant une indemnité reçoivent chaque mois l'équivalent d'un bulletin de salaire. ©Le Réveil

Par [Sébastien Aliome](#) Publié le 26 mars 2026 à 16h44

Combien gagnent nos **élus locaux** en [Pays de Bray](#) ? Qu'ils soient **maires**, adjoints, ou encore conseiller départementaux, conseillers régionaux ou encore députés, ils touchent des indemnités.

Au lendemain des [élections municipales 2026](#), et alors que les nouveaux conseils municipaux ont été installés pour les listes victorieuses dès le premier tour, nous avons justement voulu savoir ce que toutes ces

fonctions coûtaient, et surtout ce qu'elles rapportaient aux personnes concernées.

Le cumul des mandats

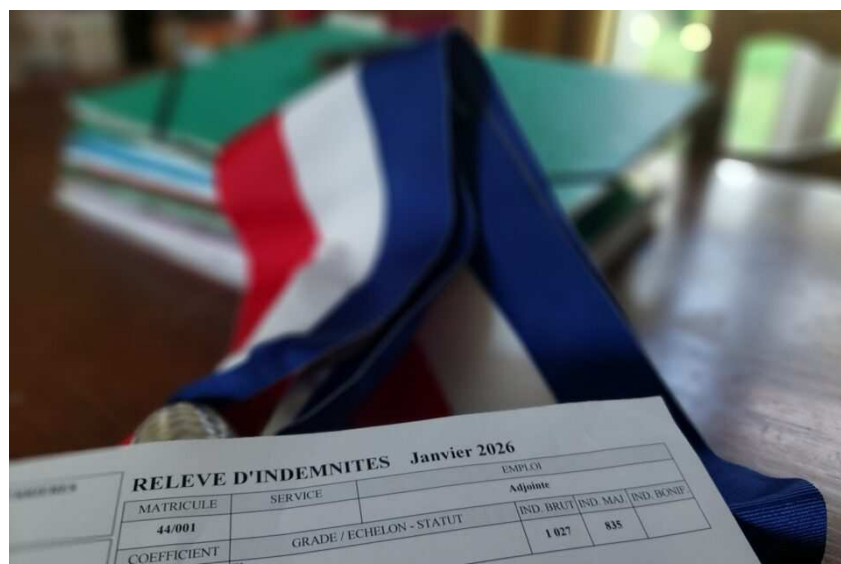
Dans le **Pays de Bray et la vallée de la Bresle**, comme ailleurs, les maires touchent une indemnité régie par des règles strictes. C'est également vrai pour les adjoints au maire, certains conseillers municipaux, et autres conseillers régionaux et départementaux. Certains se limitent à un mandat, d'autres en cumulent plusieurs.

C'est le cas de [Nicolas Bertrand](#) qui n'a jamais caché ses indemnités, lui qui est maire des Grandes-Ventes, président de la Communauté de communes Bray Eawy et vice-président du Département de la Seine-Maritime. « Mes indemnités en tant que maire s'élèvent à 1 347,71 €. J'ai proposé lors du conseil du 23 mars la baisse de mon indemnité passant de 55,7 % soit 2 289,56 € brut à 52,10 % soit 1 866,91 € brut, ce qui a été accepté. En tant que président de la Communauté de communes, l'indemnité est de 1 656,72 € et en tant que vice-président au Département, elle s'élève à 2 543,96 €, tout cela après impôts » déclare-t-il.

(Ces indemnités sont à ma demande inférieures à ce que la loi m'autorise.

Cet élu, en disponibilité partielle de la fonction publique, explique « que ces indemnités viennent compenser la perte de rémunération professionnelle. Par ailleurs, je ne cotise pas à un régime de retraite complémentaire afin de ne pas faire porter cette charge supplémentaire au budget de la Communauté de communes et à la mairie des Grandes-Ventes ».

Nicolas Bertrand a d'ailleurs précisé qu'il proposerait également une baisse de son indemnité s'il est réélu président de l'intercommunalité lors des élections le 7 avril.



RELEVÉ D'INDEMNITES		Janvier 2026	
MATRICULE	SERVICE	EMPLOI	
44/001		Adjointe	
	GRADE / ECHELON - STATUT	IND. BRUT	IND. MAJ
COEFFICIENT		1 027	835

Combien gagnent nos élus ? ©Le Réveil

Même cas de figure pour **Armelle Biloquet**, réélue dès le premier tour à Londinières. L'élue qui cumule également trois mandats touche environ 4 000 euros d'indemnités. Très transparente sur le sujet, elle détaille : « Quand on a plusieurs mandats, on ne cumule pas les indemnités. Il y a ce qu'on appelle un écrêtement. Et il y a aussi un plafond dont je suis très loin. Je pense que tout travail mérite salaire. En ce qui nous concerne, nous élus, ce sont des indemnités qui me paraissent correctes par rapport à la charge de travail et de responsabilités que nous avons ».

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

[S'inscrire](#)

À l'échelle régionale et départementale

À l'échelle départementale, un président touche entre 3 700 € et 5 900 € selon la population, et un vice-président entre 1 350 € et 2 900 €. Pour le territoire de la [Normandie](#) qui compte plus de 3 millions d'habitants, les conseillers régionaux ont une indemnité d'environ 2 800 €.

Dans les communautés de communes à l'échelle du **Bray Eawy** et ses quelque 26 000 habitants, les indemnités du président est d'environ 2 700 € mensuels, et de 1 000 € pour les vice-présidents.

Et concernant les maires ruraux

Dans nos territoires ruraux, la grande majorité des maires ont un seul mandat, deux au maximum.

C'est le cas de **Christine Lesueur**, maire de [Forges-les-Eaux](#).

L'indemnité de maire dans cette commune s'élève à 39 066,48 € bruts par an, soit environ 2 265 € net par mois.

Je ne perçois par ailleurs aucun remboursement de frais ni avantage en nature.

Et de préciser : « La réglementation m'autoriserait à aller jusqu'à 58,3 % du plafond d'indemnité pour une commune de notre taille. Depuis mon élection en 2021, j'ai volontairement fixé mon indemnité à 48 %, donc nettement en dessous du maximum possible. J'ai également fait le choix de cesser mon activité professionnelle de comptable afin de me consacrer pleinement à ce mandat. Si l'on rapporte cette indemnité au temps réellement consacré à la fonction, environ 240 heures par mois, cela correspond à peu près à 9,44 € nets de l'heure, un niveau proche du SMIC horaire net ».

L'élue insiste sur le fait que d'être maire implique un engagement très important : travail sur les dossiers communaux, suivi des projets,

accompagnement des services municipaux, relations avec les administrations et les collectivités, ainsi qu'une disponibilité permanente pour les habitants. « Je considère que cette indemnité est raisonnable au vu de la responsabilité et de l'investissement que demande la fonction de maire » conclut-elle.

Ne pas percevoir la totalité de l'indemnité, un choix qu'a fait **François Battement**, le maire de **Bosc-Mesnil** durant douze ans. « Je n'ai pris que 600 €, ce qui n'est pas le maximum pour un village de cette taille. La raison : lorsque j'ai repris la commune, les finances étaient dans le rouge. Je voulais remonter les comptes avant de penser à m'augmenter ».

Et de souligner « ne pas faire cela pour l'argent ». Désormais, face à des voisins prenant le maximum, François Battement a choisi de s'aligner.

(Tout cela permet de libérer 5 000 euros par an.

C'est pareil dans le village de **Bouelles** et ses quelque 270 habitants. Le maire réélu, **Gilles Cobert**, a renoncé tout comme ses trois adjoints, à une partie des indemnités. « On reste sur les anciennes bases puisque les taux ont été revalorisés de + 10 % en janvier 2026. Mon 1^{er} adjoint a même baissé de 30 % ses indemnités et reverse 10 % aux deux autres adjoints. Les 10 % qui restent iront dans les caisses de la mairie. Les 2^e et 3^e adjoints ont décidé de ne prendre qu'un quart de leurs indemnités. Au final, les trois adjoints » ne coûtent « que l'équivalent d'un adjoint et demi. Tout cela permet de libérer 5 000 euros par an et a pour objectif de payer des heures supplémentaires au personnel car nous avons un petit budget ».

Les indemnités des ruraux et des adjoints

Dans les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité est de 1 155 € brut. Cela passe à 1 821 € brut pour les villages de 500 à 999 habitants. Pour une population de 1 000 à 3 499 habitants, c'est 2 289 €. Enfin, entre 3 500 et 9 999 habitants, les indemnités sont de 2 396 €. Ces sommes, les maires ont bien sûr le droit d'en bénéficier mais ils peuvent aussi décider de prendre moins. C'est selon.

Concernant les adjoints, les indemnités sont comprises entre 450 et 1 170 € selon la taille de la commune, et toujours en dessous de 9 999 habitants. Une adjointe d'un village de 530 âmes près de Neufchâtel-en-Bray se dit satisfaite de ce montant. « Je gagne 380 euros net. Cela ajoute un petit complément à ma retraite, même si je ne me suis pas engagée pour des raisons financières. Ça me convient car ça participe aux frais d'essence pour les réunions et au temps consacré à la vie de la commune car nous sommes très souvent sollicités ».

Aux Grandes-Ventes, les adjoints se sont glissés dans la même logique que celle du maire. Une baisse de leur indemnité a été proposée lors du conseil du 23 mars, « une baisse déjà effective lors du précédent mandat,

faisant passer celle-ci de 878,83 € à 702,90 € brut. Une baisse de l'ensemble des indemnités faisant réaliser une économie de 12 331,56 € par an à la commune, ce qui n'est pas rien », souligne le maire.

Le maire de Bouelles, qui touche environ 1 000 euros d'indemnités par mois, insiste également sur le fait qu'il ne demande rien d'autre. « Je paye mon forfait téléphonique, mes frais de déplacement, mon ordinateur, mon assurance juridique... Je considère que les maires des villages sont des patrons de petites entreprises, avec seulement 900 ou 1 000 euros par mois, mais avec toutes les responsabilités vis-à-vis des habitants et du personnel communal, ou encore les responsabilités pénales. Sans compter la disponibilité à toute heure et chaque jour de l'année ».

Du côté de **Bosc-le-Hard**, le maire, **Philippe Vincent** est lui aussi transparent.

Mon indemnité était de 1 400 € net au précédent mandat. À côté de cela, je ne fais aucune note de frais.

Pour le mandat qui arrive, la décision sera prise prochainement en conseil.

Enfin, il faut savoir que les mandats de président et vice-président du PETR ou encore de syndicats d'eau, entre autres, font également l'objet d'indemnités.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Yerville. Déjà deux démissions dans l'opposition

Le Courrier Cauchois

3-4 minutes

Le conseil municipal d'installation des nouveaux élus yervillais s'est tenu vendredi 20 mars dernier, avec à la clé l'élection de Bruno Matton en qualité de maire. Une réunion à laquelle ont assisté deux figures marquantes de ceux qui constituent désormais l'opposition : Jean-Pierre Chauvet et Chantal Etancelin, avec à leurs côtés Philippe Fercoq et Aurélia Saunier.

Quelques heures après la tenue de ce premier conseil municipal, Jean-Pierre Chauvet a fait savoir qu'il démissionnait de son poste de conseiller municipal, suivi dans la foulée de celle de Chantal Etancelin.

"Ecœurée"

Pendant six années, Chantal Etancelin a été adjointe. *"J'ai soutenu la liste de Jean-Pierre [Chauvet N.D.L.R] car je connais le travail qu'il a effectué. Je ne peux pas travailler avec des gens qui ont eu une attitude provocatrice voire humiliante envers des personnes en essayant de les blesser avec des questions. Je ne peux pas le supporter, je suis trop humaine."*

C'est à la retraite après avoir travaillé pendant 45 ans comme ambulancière que Chantal s'investit à la mairie, *"pour les anciens et les plus démunis."* Elle ajoute : *"C'est vraiment un déchirement, mais j'assume. Je vais m'investir dans d'autres associations, mais pas sur Yerville, en restant dans le social. C'est mon domaine, et il m'a toujours intéressée."* Durant cet unique mandat, elle avoue avoir appris beaucoup, notamment sur le fonctionnement d'une mairie et le rôle d'élue, et ne gardera en mémoire que les bons souvenirs.

Pour Jean-Pierre Chauvet, la décision n'a pas été facile à prendre. *"J'ai postulé pour être le maire de cette commune que j'ai à cœur, pas pour être conseiller municipal."*

"Je vais faire autre chose"

L'écart de voix entre les deux listes n'est pas innocent dans son choix non

plus. *"Il montre que nos administrés n'ont pas souhaité que l'équipe dont j'étais la tête de liste soit aux destinées de Yerville."* Même s'il avait prévu de s'investir à 100 % pour la commune, *"cela ne se fera pas."* *"J'ai la capacité de passer très vite à autre chose,"* confie-t-il. Aussi, il compte s'occuper de lui, faire autre chose, reprendre le sport et son entreprise de toilettage. *"Pendant ce dernier mandat, j'étais tous les matins à la mairie avec des réunions parfois jusqu'à tard,"* se souvient-il. Pour l'ancien élu, cette défaite est due au fait que la liste a été *"lâchée"* par plusieurs personnes, *"dont d'anciens collègues élus qui ont œuvré pour l'élection de M. Matton. Ils ont sûrement leurs raisons."* Après avoir passé huit années dans la municipalité, Jean-Pierre Chauvet vient de donner un arrêt brutal à sa carrière politique : *"Je ne me représenterai pas aux prochaines élections"*

Les deux élus démissionnaires seront donc remplacés par deux de leurs colistiers. Reste à savoir qui acceptera et siégera au conseil municipal.

Près du Havre. Un tableau de Monet au cœur d'un litige entre une galerie d'art new-yorkaise et les descendants de la famille du peintre

Tendance Ouest

~3 minutes

Un tableau de Claude Monet est au centre d'un litige entre des héritiers du peintre et le marchand d'art new-yorkais Wildenstein & Co, qui a fait l'objet jeudi 26 mars d'une audience au tribunal judiciaire de Rouen, en Seine-Maritime. *"On est dans le cadre d'une affaire qui concerne les descendants directs de Claude Monet"*, explique à l'AFP M^e Nans Méger, qui les défend aux côtés d'une autre avocate, M^e Corinne Hershkovitch.

Sainte-Adresse, modèle de Claude Monet

Le petit-fils du frère du peintre, détenteur d'*Adolphe Monet lisant dans un jardin*, se trouvait avant sa mort face à un dilemme : comment transmettre ce chef-d'œuvre, figurant le père de Claude Monet lisant un journal dans le jardin de sa demeure de Sainte-Adresse, à ses deux enfants ? Il a donc décidé de l'échanger avec la galerie Wildenstein, l'une des principales du secteur dans le monde, contre cinq tableaux moins cotés dont un seul de Monet, afin de faciliter le partage. L'échange a eu lieu en 2004. Mais depuis, ses héritiers (sa veuve et ses enfants, autrement dit les arrière-petits-enfants de Claude Monet) se sont aperçus que le tableau échangé de Monet, avait été "transposé".

"On a utilisé des morceaux de toile d'une œuvre originale et on les a reposés sur une autre toile", éclaire M^e Méger, de quoi diminuer fortement sa valeur. Cette raison est suffisante pour faire annuler la vente, selon les représentants légaux des héritiers, qui souhaitent revenir à l'état antérieur à l'échange et donc récupérer le tableau original. *"Au fond, nous demandons la nullité de la transaction intervenue en 2004"*, a plaidé M^e Hershkovitch à l'audience. Le marchand d'art, fin connaisseur de l'œuvre du peintre, ne pouvait ignorer cette transposition, selon M^e Méger. L'audience de jeudi n'est qu'une étape dans cette affaire : le délibéré rendu le 7 mai dira si un tribunal français est bien compétent pour juger sur le fond, ou au contraire un tribunal américain. *"Si le litige devait se*

tenir là-bas, cela impliquerait des frais de justice très lourds pour mes clients", a souligné auprès de l'AFP M^e Hershkovitch, à l'issue de l'audience. L'avocat du marchand d'art, Philippe Plantade, n'a pas souhaité s'exprimer auprès de l'AFP.

M^e Plantade a plaidé jeudi que le tribunal compétent était *"celui du lieu de résidence du défendeur ou encore celui du lieu de livraison, à chaque fois New-York"*. Début février, la Cour de cassation avait validé définitivement la culpabilité et l'essentiel des condamnations des héritiers de la famille Wildenstein et de leurs conseillers, dans une affaire de fraude fiscale.

Avec AFP

Lin : les terres encore trop humides retardent les semis en Normandie

Philippe Dufresne

7-9 minutes

La culture du lin exige de la technique, des connaissances et une bonne dose de patience. Surtout quand la météo joue des tours comme en ce début de printemps. Tour de plaine avec le liniculteur Frédéric Belloncle.



Par [Philippe Dufresne](#)

Publié: 27 Mars 2026 à 07h31 Temps de lecture: 1 min

Résumé de l'article

Résumé par IA, vérifié par la rédaction. Cet outil est en phase de test.

1. Les semis de lin en Normandie sont retardés par des terres trop humides. 2. Frédéric Belloncle, liniculteur, attend que la terre ressuie pour semer. 3. Les graines disponibles sont limitées, nécessitant précaution pour éviter les erreurs de semis. 4. Le calendrier de culture du lin pourrait être décalé de quinze jours cette année.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Quelques pas dans la parcelle proche de la ferme de Frédéric Belloncle à Saint-Gilles-de-La-Neuville et [les pieds se chargent de boue](#). Le soleil est pourtant généreux et, malgré un vent vif, le thermomètre tutoie 15 degrés. « *Ce n'est pas encore bon, la terre colle encore. Il faut qu'elle ressuie encore* », tranche l'agriculteur.

Installé dans cette commune du Pays de Caux sur 215 hectares, il est depuis janvier 2026 le référent « lin » de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA 76). [Le lin](#) dans sa famille, c'est une histoire d'amour. Ses parents déjà en cultivaient. Frédéric Belloncle en parle donc avec passion et sérieux.

« C'est la terre, c'est naturel, c'est vivant. Il faut être patient. »

Frédéric Belloncle, Liniculteur à Saint-Gilles-de-la Neuville

« Une année normale, avec une pluviométrie normale, on sème le lin vers le 15 mars. Mais en ce moment, la terre est encore trop humide. Il a beaucoup plu en janvier et février. Le taux d'humidité est encore fort et la température du sol doit monter un peu. Je n'ai même pas encore labouré les parcelles destinées au lin », explique le quinquagénaire. Pas question pour autant de sombrer dans le pessimisme. « C'est la terre, c'est naturel, c'est vivant. Il faut être patient. Il y a du soleil, du vent et le thermomètre monte. Pour la fin mars, on devrait pouvoir semer. Tant qu'on ne dépasse pas le 20 avril, il n'y a pas de drame. »



Pour l'heure, le semoir sert pour les graines de betteraves ou d'orge de printemps. Le lin, ce sera pour plus tard. - Philippe Dufresne / Paris Normandie

La sagesse paysanne se double d'une [précaution financière et agronomique](#). Cette année, les quantités de graines à semer disponibles sont réduites. « Il ne faut pas rater son semis. On est sûr d'en avoir pour semer une première fois, mais en cas de raté, il n'y aura pas forcément de rab. Alors, autant prendre son temps », avertit l'agriculteur.





Au 18 mars, la terre, c'est de la glaise, on en fait facilement une boule. Il n'est pas pensable de semer le lin. - Philippe Dufresne / Paris Normandie

Trois mois pour atteindre 90 centimètres

Quand la météo est optimale, les graines germent dans les jours qui suivent le semis. Si la terre est suffisamment légère, la plante se développe vite et atteint 80 à 90 centimètres en trois mois. *« Si on a une glaise, une terre grasse comme en ce moment, la plante va devoir batailler pour sortir et c'est autant d'énergie en moins pour la croissance, avec des résultats très moyens. »* Un œil sur les relevés de la coopérative, un autre sur la météo, Frédéric Belloncle, qui est administrateur de l'AGPL (association groupement des producteurs de lin) garde les habitudes familiales. Il se rend souvent dans les champs, bêche en main, et teste sa terre. Ce carottage vaut tous les discours.



Tradition familiale, Frédéric Belloncle se rend régulièrement dans ses champs pour contrôler l'état du sol. - Philippe Dufresne / Paris Normandie

« La culture du lin est délicate. Pendant toute la saison, je me rends chaque jour dans les champs. Le lin fleurit tous les matins jusqu'à 14 heures, pendant dix jours, en général du 8 au 15 juin. C'est un moment que j'aime », confie Frédéric Belloncle. Mais cette année, le calendrier devrait être décalé. Sans doute d'une quinzaine de jours, ce qui amènera le début de l'arrachage au 14 juillet. Viendra ensuite le rouissage, cette technique consistant à laisser la plante sécher au sol, puis à la retourner, pour qu'un champignon se développe et ne laisse que les fibres de lin.

Avec le rouissage, tout est possible

« Avec le rouissage, tout est possible. ça peut aller vite comme prendre

plusieurs semaines. Donc un peu de retard au semis, ce n'est pas dramatique », modère le cultivateur. Pour lui, le pire aurait été d'avoir un premier trimestre extrêmement pluvieux : « Comme en 2001. Il avait tellement plu qu'on avait dû semer au 8 mai. Tout était en retard. Les lins ne faisaient que 60 centimètres ! Heureusement, cette année, ça se présente bien. »

Lire aussi

[Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteur sous l'empire de drogue](#)

[Des jeux accessibles à tous pour explorer l'avenir des ports : c'est gratuit et c'est au Havre](#)

[Le voyage scolaire vire au cauchemar, le port du Havre bloqué... Le point actu au Havre à 20 h](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



[Un enfant mort dans un accident sur l'A131 près du Havre : l'un des conducteur sous l'empire de drogue](#)



Au Grand-Quevilly, les parents de l'école Salengro « en colère » contre la fermeture envisagée d'une classe

Cécile Frangne

5-6 minutes

L'une des huit classes que compte actuellement l'école Salengro au Grand-Quevilly est menacée de fermeture. Comme il y a trois ans, les parents d'élèves se mobilisent.



Une banderole a été accrochée aux grilles de l'école élémentaire. - Photo Paris Normandie



Par [Cécile Frangne](#)

Publié: 27 Mars 2026 à 07h05 Temps de lecture: 1 min

« *École Salengro en colère* » : sur une banderole accrochée aux grilles de l'école élémentaire Roger-Salengro du [Grand-Quevilly](#), le ton des prochains mois a été donné. « *Depuis lundi, on s'est mis en ordre de bataille* », résume Laurent Martin. Ce jour-là, ce représentant de parents d'élèves élu au conseil d'école a appris de source syndicale que l'une des huit classes que compte actuellement l'établissement quevillais était menacée de fermeture à la rentrée 2026.

Conditions de travail « dégradées »

« L'Éducation nationale justifierait cette fermeture par le fait que les effectifs de l'école baisseraient de 180 élèves aujourd'hui à 168 en septembre », explique ce père d'une fille en CM1, et dont le fils doit rentrer l'an prochain en CP.

« Mais s'ils suppriment une classe, il sera impossible que les élèves soient 21 par classe, comme l'avait promis le ministre de l'Éducation, Édouard Geffray », poursuit-il, craignant également le « passage de deux à trois niveaux par classe ».

Une « dégradation des conditions de travail pour les élèves comme pour les enseignants » que dénoncent les parents d'élèves, alors que l'école pourrait accueillir l'an prochain jusqu'à « 13 enfants relevant de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) et qui nécessitent un accompagnement particulier ».

« École morte » lundi

En 2023, un poste d'enseignant au sein de l'école Salengro avait déjà été menacé mais la [mobilisation](#) qui s'était organisée avait permis *in fine* de le préserver. Comme il y a trois ans, les parents d'élèves élus ont à nouveau lancé dès lundi soir une [pétition en ligne](#) sur Change.org, qui recueillait jeudi plus de 400 signatures.

Lundi 30 mars 2026, une opération « école morte » est également prévue. « *Nous demandons aux parents d'élèves de ne pas mettre leurs enfants à l'école ce jour-là et de venir manifester avec nous devant les grilles* », indique Laurent Martin.

Une rencontre avec le maire Nicolas Rouly est prévue mardi 31 mars. Au Grand-Quevilly, deux autres classes pourraient être menacées à la rentrée, aux écoles maternelle Charles-Perrault et Jean-Zay. La réunion du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) doit encore trancher jeudi 9 avril 2026 sur les premières orientations du projet de carte scolaire au niveau de la Seine-Maritime.

Lire aussi



À Rouen, l'école Les Fabulettes-Anne Sylvestre en grève après l'agression de sa directrice

Jérémy Chatet

4-6 minutes

Le personnel enseignant du groupe scolaire Les Fabulettes-Anne Sylvestre à Rouen sera en grève, le vendredi 27 mars 2026, pour alerter sur la situation de l'école, après l'agression de la directrice par un parent d'élève.



Le personnel du groupe scolaire Les Fabulettes-Anne Sylvestre à Rouen sera en grève le 27 mars 2026. - Photo Paris Normandie / Stéphanie Peron Clement



Par [Jérémy Chatet](#)

Publié: 26 Mars 2026 à 17h48 Temps de lecture: 2 min

Les élèves du groupe scolaire Les Fabulettes-Anne Sylvestre (maternelle et élémentaire), située rive gauche à Rouen, n'auront pas classe ce vendredi 27 mars 2026. En cause, une grève déclenchée par le personnel de l'établissement en soutien à leur directrice de l'école élémentaire victime d'agressions et de menaces.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« Elle a subi deux agressions par deux parents différents au cours de l'année, confirme Elizabeth Labaye, adjointe aux Écoles et à la Petite enfance à la mairie de Rouen. C'est tout à fait inadmissible que des parents ne se maîtrisent pas. C'est traumatisant. Pour l'une des agressions, le parent s'est introduit dans l'école au moment où l'on accueille les élèves et est allé dans le bureau de la directrice. » À la suite de cette agression, la directrice a été placée en arrêt pour accident du travail.

« Climat tendu »

« Il y a un climat tendu, ça s'est un peu dégradé cette année, on sent que certains enseignants sont quelque peu dégoûtés », confie Sefa Aga, représentante des parents d'élèves, qui apporte son soutien à la grève du personnel.

« On fait passer la police municipale régulièrement, mais on ne peut pas poster un policier devant chaque porte d'établissement, explique Elizabeth Labaye. Il va falloir organiser une réunion avec l'élue de quartier. » L'adjointe évoque également la possibilité de mettre en place des médiateurs de prévention.

Classement en REP ?

Depuis plusieurs années, l'école située dans un quartier prioritaire de la ville, se bat auprès de l'Éducation nationale pour être [classée en REP](#) (réseau d'éducation prioritaire) afin de bénéficier de moyens supplémentaires et d'effectifs plus réduits par classe.

« On a encore écrit au rectorat récemment, précise Elizabeth Labaye. Pour l'instant, on n'est pas écoutés. » Une [pétition](#) a été lancée par les parents d'élèves. Elle recueillait, au 26 mars, un peu plus de 500 signatures.

Lire aussi



Face à la hausse du prix du carburant, les syndicats de fonctionnaires réclament des mesures d'urgence

Par Marie Malaterre

4-5 minutes

Les attaques étaient attendues et autant dire qu'elles ont été au rendez-vous. Au moment de la reprise des travaux parlementaires, les oppositions n'ont pas épargné le Premier ministre, Sébastien Lecornu, autour de la hausse du prix de l'essence depuis le début de la guerre en Iran. Si le Rassemblement national (RN) invite à une baisse des taxes, La France Insoumise (LFI) demande un blocage des prix. Les deux camps ont reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement.

Cette situation a des conséquences sur l'ensemble des Français et les agents publics ne sont pas épargnés. Ils demandent, par le biais des organisations syndicales, un certain nombre de mesures urgentes. *“Le conflit au Proche-Orient entre dans sa troisième semaine de combats et d'attaques sur les capacités énergétiques des pays concernés, fait ainsi valoir l'Unsa finances. Les conséquences sur les prix des carburants sont importantes et grèvent le pouvoir d'achat des fonctionnaires, déjà fortement amputé par l'inflation et le gel du point d'indice depuis trois ans.”*

Lire aussi : [Fonction publique : l'Inspection des finances chargée d'une mission sur le coût des déplacements des agents](#)

La centrale souligne également que cette situation impacte les agents et les cadres dans leurs déplacements domicile-travail et notamment pour celles et ceux dont le domicile est éloigné. Elle demande notamment au ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, d'engager un blocage des prix des carburants ou de réduire la fiscalité sur les carburants comme certains pays l'ont déjà mise en œuvre en Europe. Autre doléance, revoir à la hausse le tarif kilométrique des remboursements pour les déplacements professionnels, ou encore permettre une utilisation plus importante du télétravail. Un aspect sur lequel l'Unsa finances semble avoir déjà eu gain de cause. Lors d'une rencontre avec le ministre, lundi 23 mars, celui-ci s'est montré intéressé par cette proposition. Pour les agents dont les fonctions ne permettent pas de télétravailler, il a été demandé de mettre en place une indemnité

exceptionnelle compensatrice pour quelques mois. Parmi les autres demandes, figure encore l'augmentation du forfait mobilité durable, mais aussi une augmentation de la prise en charge par l'État employeur des abonnements de transports domicile-travail sans appliquer de plafond.

Revaloriser le montant des indemnités kilométriques

De son côté, Force ouvrière (FO) fonction publique estime que *“l’heure n’est pas à mener une conférence ou des projections pour la fonction publique 2035-2050, mais à ouvrir des négociations salariales sans délai”*. L'organisation demande également une revalorisation des montants des indemnités kilométriques pour compenser *a minima* les augmentations constatées depuis quelques semaines dans les stations-service. *“De nombreux agents utilisent leur véhicule personnel pour assurer leurs missions, détaille FO fonction publique. L’explosion du coût du carburant se cumule avec des taxes toujours très lourdes.”* Aussi, la CGT État a lancé cette semaine une pétition au nom évocateur : *“Hausse du carburant, nous refusons de payer pour travailler!”*. L'organisation plaide ainsi également en faveur d'une *“augmentation immédiate des indemnités kilométriques”*.

Autant d'éléments qui ne manqueront pas d'alimenter la mission confiée le 16 février dernier à l'Inspection générale des finances (IGF) sur les coûts de déplacement des agents publics et dont les contours n'ont, à ce jour, pas été précisés.

Finances locales : la Cour des comptes alerte sur un système de péréquation défaillant

Par Philippine Ramognino

9–11 minutes

L'information n'est pas nouvelle, mais le fait que la Cour des comptes l'ait constatée et inscrite dans le marbre sera sans nul doute un nouvel argument de taille pour les élus locaux : les dotations versées par l'État aux collectivités sont inégalement réparties, et ne s'adaptent pas suffisamment aux réalités de chacune. La rue Cambon a en effet consacré l'un des volets de son rapport public 2026, qui s'intéresse cette année à la cohésion des territoires, à la péréquation. Il propose de la renforcer *“pour réduire les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales”*.

Lire aussi : [Le Comité des finances locales ménage les intercommunalités sur la répartition de la DGF](#)

Des instruments existent, et pour cause : la Constitution mentionne explicitement que *“la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales”*. Au total, la péréquation des ressources financières entre les collectivités s'est élevée à 14,4 milliards d'euros en 2024, répartis en deux volets : 10,2 milliards d'euros de péréquation verticale – c'est-à-dire la modulation des transferts financiers de l'État et de la sécurité sociale –, principalement assurée par la dotation globale de fonctionnement (DGF), et 4,2 milliards d'euros de péréquation horizontale, soit le prélèvement de recettes de certaines collectivités redistribuées. Ces deux instruments s'appuient sur les données contemporaines concernant les ressources comme les charges des collectivités territoriales, *“qui visent à embrasser la diversité de leurs situations, en particulier celles des communes”*, expliquent les magistrats financiers.

L'objectif, derrière, est de rendre plus égalitaire la répartition des ressources financières des collectivités, qui n'ont forcément pas toutes les mêmes potentiels fiscaux. D'autant que les écarts de richesses créent des situations paradoxales : tandis que les collectivités les mieux loties disposent de davantage de ressources pour financer les services publics,

leurs habitants sont à l'inverse ceux qui en ont le moins besoin. Et inversement : les zones géographiques qui cumulent davantage de citoyens dont l'appui des services publics reste important ont logiquement moins de ressources pour financer ces mêmes services publics.

Des effets très limités

C'est à ces inégalités structurelles que la péréquation entend répondre. Or, comme le révèle l'enquête de la rue Cambon, son effet demeure finalement limité. *“S'ils peuvent atteindre des niveaux élevés pour certaines d'entre elles, les concours de péréquation représentent en moyenne une part réduite des recettes de fonctionnement des collectivités”*, constate le rapport. À savoir 6,3 % pour les communes et intercommunalités, 4,9 % pour les départements et seulement 0,1 % pour les régions.

Alors qu'aujourd'hui les collectivités comptent principalement sur la DGF pour fonctionner, la répartition de celle-ci se ferait *“selon des données historiques qui ne reflètent pas les besoins contemporains”*. Ce caractère obsolète des données fait écho à une intervention du conseiller maître à la Cour des comptes Jean-Pierre Viola lors des dernières Assises des intercommunalités de France, qui n'abordait en revanche pas la question de la manière dont est calculée la DGF mais celle de l'autonomie financière. L'expert pointait une *“grande difficulté”*, liée à des *“archaïsmes”* du système fiscal local, *“qui tiennent tout particulièrement à la déconnexion de la valeur des bases de leur réalité économique”*.

Lire aussi : [“Être transformé en opérateurs de l'État” : au sein des collectivités, la baisse de l'autonomie financière alimente les craintes](#)

Lors de cette même journée, l'ancien ministre Patrice Vergriete, aujourd'hui président de la communauté urbaine de Dunkerque, donnait une illustration concrète des conséquences de l'insuffisance des outils de péréquation. *“Alors que nous sommes pris comme modèle de la décarbonation industrielle en France, nous sommes l'agglomération la plus victime de la loi de finances 2026 rapportée au nombre d'habitants, assurait-il. Cela veut dire que le gouvernement n'a pas choisi de répartir le fardeau qu'il fait porter aux collectivités locales sur l'ensemble.”*

Même si le montant des dotations de péréquation de la DGF augmente chaque année, leur volume limité induit qu'elles *“représentent une part faible et déclinante de leurs recettes de fonctionnement”*, constate la Cour des comptes dans son rapport publié ce 25 mars. Quant à la péréquation horizontale, la Cour des comptes rapporte qu'elle est tout simplement *“en grande partie au point mort”*. La majorité des instruments n'ayant pas évolué ces dernières années, ils ne permettent pas de s'adapter aux facteurs d'inégalités actuels.

Des outils qui manquent leur cible

“Si l’effort de péréquation est réduit, c’est aussi parce que les dispositifs de péréquation sont affectés par six défauts de conception qui ont des effets contre-péréquateurs”, tranche la rue Cambon. Premier des “défauts” recensés : les instruments ne seraient pas assez sélectifs. Comme le soulignait un [rapport parlementaire](#) publié l’an dernier, finalement, l’écrasante majorité des communes sont éligibles à certaines aides. Conséquence : des dotations censées être redistributives revêtent finalement un caractère forfaitaire.

Lire aussi : [“Avec autant de dispositifs de péréquation, les collectivités ne peuvent pas s’y retrouver”](#)

La rue Cambon prend notamment l’exemple de la fraction “péréquation” de la dotation de solidarité rurale (DSR), l’un des volets de la DGF : en 2025, 33 002 communes regroupant 32,7 millions d’habitants, – soit 97,8 % des communes de moins de 10 000 habitants –, y étaient éligibles. *“Seules n’en bénéficient pas les communes dont le potentiel financier dépasse le double de la moyenne nationale de leur strate démographique”,* complète le rapport.

Parmi les autres lacunes des dispositifs de péréquation, on peut citer une prise en compte mal assurée des charges des collectivités, une appréciation partielle de l’effort fiscal ou encore la manière dont sont calculés les montants reversés. Pour les définir, les pouvoirs publics comparent la situation des collectivités à des moyennes nationales. Or, selon la Cour, il faudrait s’appuyer sur les médianes, car *“les moyennes minorent la solidarité requise des collectivités favorisées”*.

Vers une réforme globale ?

Fort de ces différents constats, il apparaît qu’à moyens constants pour l’État, des évolutions dans la manière de verser les ressources aux collectivités pourraient être mises en œuvre pour protéger les plus fragiles. *“Il convient que la redistribution des ressources financières entre les collectivités change d’ampleur et soit mieux conçue”,* assure ainsi le rapport. Les magistrats financiers appellent ainsi non seulement à amplifier, mais aussi à mieux cibler la péréquation. *“À répartition inchangée des ressources entre collectivités, la reconduction pendant plusieurs années de la contribution au redressement des finances publiques qui leur est demandée risque de remettre en cause des actions essentielles pour nombre d’entre elles”,* alerte enfin le rapport.

“L’ensemble des transferts de l’État, péréquateurs comme non péréquateurs, et des critères de leur répartition devraient être remis à plat pour rebâtir un ensemble lisible et cohérent”, recommandent ainsi les magistrats financiers. Principale mesure choc : que l’ensemble de la

partie forfaitaire de la DGF bascule vers les dotations de péréquation. Mais ce n'est pas la ligne que compte suivre le gouvernement. *“Au-delà d'une réforme d'ampleur de la DGF, je partage la recommandation de la Cour de poursuivre l'effort d'accentuation de la dimension péréquatrice de la DGF”*, répond d'emblée la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel.

Lire aussi : [“Il existe une contradiction évidente entre l'exigence de réaliser des économies et la nécessité de maintenir le niveau d'investissement local”](#)

Même son de cloche du côté du ministère de l'Action et des Comptes publics, qui *“partage les constats de la Cour sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de la péréquation”*. Il pointe néanmoins des risques budgétaires à court et moyen terme d'une réforme systémique de la dotation. Quant à l'appel à une meilleure prise en compte des situations réelles des collectivités afin de mieux cibler les dotations, la ministre en fonction à l'époque, Amélie de Montchalin, s'alignait toutefois sur les préconisations de la Cour concernant *“l'importance de rationaliser les critères d'éligibilité et de répartition des dotations péréquatrices”*. *“Il apparaît nécessaire de resserrer l'éligibilité aux dotations de péréquation de la DGF afin de mieux cibler les collectivités qui en ont le plus besoin”*, ajoutait-elle, en partageant également la pertinence de préférer les médianes aux valeurs moyennes dans les calculs. Reste à voir si le gouvernement actuel s'en saisira, et dans quelle mesure il fera évoluer – ou non – les dotations accordées aux collectivités locales dans la prochaine loi de finances.

“L’indépendance des magistrats face au risque de « fonctionnarisation »”

Simon Gendrel

9–11 minutes

Dans votre [article paru dans Actu Juridique](#), vous évoquez deux décisions récentes du Conseil d’État du 16 décembre 2025 et du 6 février 2026, susceptibles de rapprocher le statut des magistrats judiciaires de celui des fonctionnaires. Premièrement, en quoi ces deux statuts diffèrent-ils fondamentalement ?

Il faut d’abord partir de l’idée que la Constitution de la V^e République distingue bien les magistrats et les fonctionnaires, ce sont deux statuts différents. Les fonctionnaires font partie de l’administration. Ils dépendent du pouvoir exécutif et sont sous le contrôle du gouvernement en étant clairement soumis à l’article 20 de la Constitution disposant que “*le Premier ministre dispose de son administration*”. Un magistrat, c’est bien différent, il n’est pas fonctionnaire, car il est soumis à un statut particulier : il bénéficie, en principe, d’une indépendance suffisante pour être préservé des pressions du pouvoir politique. Quant aux fonctionnaires, ils sont soumis à une hiérarchie très cadrée qui va du chef de service local jusqu’au ministre à Paris. Pour les magistrats, c’est très différent : ils sont indépendants dans tout ce qui concerne leur sphère juridictionnelle, c’est-à-dire que dans l’approbation des situations individuelles, ils tranchent un litige ou une situation individuelle en toute indépendance à l’écart du pouvoir politique et du gouvernement, surtout pour les juges du siège. Seuls les magistrats du parquet, dans le corps judiciaire, restent sous le contrôle du garde des Sceaux et doivent tenter de prendre en compte des orientations prises par le gouvernement. Mais pour autant, même s’il doit prendre en compte la politique pénale du gouvernement, son avis reste totalement indépendant, et ce malgré les circulaires qui lui sont soumises.

Les magistrats n’ont pas l’habitude d’être évalués en permanence comme des agents d’un service public

Concrètement, que changent les deux décisions récentes du Conseil d’État dans cette distinction des statuts ?

En réalité, elles suscitent une interrogation quant à une possible

transformation des magistrats de l'ordre judiciaire en fonctionnaires chargés de rendre la justice. Elles tendent à réduire le périmètre du statut protégé tout en renforçant indirectement le rôle du pouvoir exécutif, notamment à travers les mécanismes indemnitaires, comme la prime modulable, et l'évaluation des magistrats. Si vous voulez, un magistrat est évalué tout au long de sa carrière sur la manière dont il exerce ses fonctions. C'est même l'une des évaluations les plus poussées dans la communauté des agents publics. En principe, cette évaluation doit permettre de vérifier que le magistrat reste indépendant dans sa sphère juridictionnelle et qu'il n'est pas soumis à une hiérarchie trop pesante. Or, on constate aujourd'hui un glissement : l'évaluation, qui devrait être une appréciation du fonctionnement du magistrat, porte de plus en plus sur la *"manière de servir"*. Les magistrats n'ont pas l'habitude d'être évalués en permanence comme des agents d'un service public. Cela ne correspond pas à la culture du corps judiciaire, et c'est un véritable changement de paradigme. Deuxièmement, s'agissant des primes modulables, on observe une tendance de fond dans la fonction publique depuis l'élection d'Emmanuel Macron, à renforcer les rémunérations au mérite. Ce type de mécanisme a été introduit dans la magistrature il y a une quinzaine d'années, mais il prend aujourd'hui une ampleur nouvelle. Désormais, l'octroi de ces primes peut dépendre de la manière de servir du magistrat, notamment au regard des circulaires diffusées par le gouvernement. Cela a été le cas, par exemple, avec la politique de l'amiable. C'est préoccupant, car cela fait peser un risque réel sur la séparation des pouvoirs.

Lire aussi : [Évaluer les magistrats sur les modes amiables ne porte pas atteinte à leur indépendance](#)

La Cour de justice de l'Union européenne s'oppose-t-elle à la position du Conseil d'État ?

Le Conseil d'État laisse entendre que le magistrat pourrait être davantage intégré dans une hiérarchie administrative et, à ce titre, faire l'objet d'un contrôle accru. À l'inverse, la CJUE affirme avec force que les magistrats doivent être protégés contre toute pression extérieure, qu'elle provienne du pouvoir politique ou de leur propre hiérarchie. Selon elle, ni l'évaluation professionnelle ni les mécanismes de rémunération, notamment les primes modulables, ne doivent pouvoir être utilisés comme des instruments d'influence. Or la position du Conseil d'État semble aller dans le sens d'une insertion plus marquée des magistrats dans une logique hiérarchique, ce qui peut susciter des inquiétudes quant à leur indépendance.

Faire prévaloir la notion de service public de la justice sur celle d'autorité judiciaire revient ainsi à inscrire la magistrature dans une logique administrative.

Celui-ci s'inscrit-il dans un contexte particulier qui explique cette inflexion ?

Cela s'inscrit dans un contexte institutionnel plus large. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958, adoptée juste avant la promulgation de la Constitution, a consacré le principe de l'autorité judiciaire et posé les bases de son indépendance, notamment garantie par le Conseil supérieur de la magistrature. Cependant, depuis le passage de Rachida Dati place Vendôme, on observe une évolution du vocabulaire institutionnel. Cette tendance se poursuit aujourd'hui, comme en témoignent certaines prises de position de Gérard Darmanin, qui valorise l'idée de "service public de la justice". Or, cette évolution n'est pas neutre. Elle tend à présenter le garde des Sceaux comme le chef d'un service public, et donc à le percevoir comme le supérieur hiérarchique des magistrats. Pourtant, les magistrats ne sont pas des fonctionnaires : ils ne relèvent pas de l'administration au sens classique. Faire prévaloir la notion de service public de la justice sur celle d'autorité judiciaire revient ainsi à inscrire la magistrature dans une logique administrative. Cela soulève des difficultés au regard du principe de séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice.

Le corps judiciaire a-t-il été témoin d'un changement de paradigme ces dernières années ?

Il n'y a pas de précédent clair en la matière, mais on observe un certain nombre de signes qui interrogent. Le garde des Sceaux, par exemple, en vient à indiquer que la durée des audiences doit être maîtrisée, qu'elles devraient, idéalement, se tenir sur une seule journée. Cette inflexion n'est pas formalisée noir sur blanc, mais, par voie de circulaires, on nous incite progressivement à organiser des procès sur une journée. On nous explique également qu'il ne faudrait pas entendre plusieurs fois un même témoin. On s'éloigne ainsi, petit à petit, du cadre traditionnel de la justice. C'est avant tout une problématique culturelle. Nous sommes dans un moment où le pouvoir politique semble chercher à reprendre la main de manière plus affirmée sur l'autorité judiciaire. On constate une multiplication des circulaires, Gérard Darmanin y a davantage recours que son prédécesseur Éric Dupond-Moretti, ce qui interroge. On peut légitimement se demander si l'on ne cherche pas à rapprocher la justice judiciaire du modèle de la justice administrative, en faisant des magistrats des fonctionnaires à statut particulier. Or, le magistrat n'est pas soumis à une autorité hiérarchique de même nature. Les collègues ressentent d'ailleurs très fortement une forme de pression, liée à des contraintes qui remontent de la hiérarchie, notamment à travers ces circulaires.

Lire aussi : [Gérald Darmanin entame la réforme administrative de la chancellerie avec la création de la DGAP](#)

Le garde des Sceaux doit néanmoins s'assurer du bon

fonctionnement de la justice...

Bien sûr, il n'est pas illégitime de constater que la justice peut être lente et de chercher des solutions pour améliorer son efficacité. Mais, idéalement, c'est à l'autorité judiciaire elle-même de trouver ces solutions, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Aujourd'hui, la supervision de la magistrature reste largement confiée à la Chancellerie, ce qui pose question. Dans d'autres pays, il existe des institutions comparables au Conseil supérieur de la magistrature, qui disposent de compétences beaucoup plus larges et assurent une véritable gestion autonome de la justice.

Comment faire entendre cette voix ? Que préconisez-vous ?

Il est essentiel que le monde du droit, et en particulier les universitaires, s'empare de ces questions. Il y a un véritable travail de réflexion à mener, notamment à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Au-delà des textes, tout repose aussi sur leur interprétation. Rien n'oblige à les lire dans le sens d'une "fonctionnarisation" de la magistrature. C'est une orientation qui peut être discutée. On peut espérer, à terme, une évolution de la jurisprudence du Conseil d'État, dans un sens plus protecteur de l'indépendance des magistrats à l'égard du pouvoir politique.

Propos recueillis par Simon Gendrel